

**POUR DISCUSSION ET ORIENTATION**

## SEPTIÈME QUESTION À L'ORDRE DU JOUR

**Mise en œuvre des programmes  
de promotion du travail décent par pays:  
liste récapitulative de domaines d'action  
en matière de protection sociale***Table des matières*

	<i>Page</i>
A. Introduction.....	1
B. Les politiques de protection sociale et le BIT: principaux objectifs, principes et outils.....	3
C. Principaux objectifs et stratégies.....	5
Elargir la couverture sociale.....	5
Promouvoir des conditions de travail décentes.....	5
Protéger les groupes vulnérables.....	5
Stratégies fondamentales.....	7
Utiliser une approche basée sur les droits: promouvoir les normes internationales du travail.....	7
Recourir au dialogue social pour faire progresser la protection sociale.....	8
Intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes.....	8
D. Principaux instruments.....	9
Sécurité sociale.....	9
Conditions de travail.....	12
Protection des groupes vulnérables.....	15
Travailleurs migrants.....	15
Les personnes vivant avec le VIH/SIDA.....	18
Les travailleurs de l'économie informelle.....	20

	<i>Page</i>
E. Protection sociale: importance d'une stratégie globale .....	22
La protection sociale, un but en soi .....	23
La protection sociale, un instrument de réalisation d'autres objectifs .....	23
Protection sociale, emploi et productivité .....	24
Protection sociale et lutte contre la pauvreté .....	25
F. Conclusions: intégration de la protection sociale dans les programmes de promotion du travail décent par pays et les stratégies nationales de développement .....	26

***Annexe***

Protection sociale et travail décent pour tous: liste détaillée des objectifs, des secteurs d'action et des instruments .....	29
--	----

---

## A. Introduction

1. L'objet du présent document est d'expliquer les principaux outils que peut offrir le Bureau pour favoriser l'intégration des objectifs et politiques de protection sociale dans les programmes de promotion du travail décent par pays. Il vise aussi à:
  - exposer la vision stratégique qui sous-entend l'action du secteur de la protection sociale;
  - résumer les principaux domaines visés par les objectifs de la protection sociale;
  - mettre en lumière l'interdépendance des diverses politiques de protection sociale dans la perspective du cycle de la vie;
  - témoigner de la contribution qu'apporte la protection sociale aux stratégies de promotion du travail décent et au développement national et international à l'heure de la mondialisation.
  
2. A sa session de mars 2006, le bureau de la Commission de l'emploi et de la politique sociale a décidé que serait présenté un document sur la mise en œuvre des programmes de promotion du travail décent par pays: liste récapitulative de domaines d'action en matière de protection sociale. Cette liste s'inscrit dans un contexte. Pour le comprendre, il y a lieu de décrire les principes, mesures et pratiques de la protection sociale. Il faut aussi rappeler qu'au cours de l'examen du document de la commission intitulé «Stratégies d'emploi pour les programmes par pays pour le travail décent: concepts, approches et outils pour la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi»<sup>1</sup>, des membres de la commission ont suggéré qu'il serait utile de mieux connaître l'approche du Secteur de la protection sociale. L'inscription du document à l'ordre du jour de la commission est une occasion unique de présenter une vue d'ensemble du programme de protection sociale, et non pas certaines de ses composantes uniquement. Un autre objectif est de partager avec la commission les travaux sur ce qui sera la contribution du secteur à élaboration par le Bureau d'«un nouvel outil de développement», à savoir, ainsi que l'a indiqué le Directeur général dans son rapport à la Conférence internationale du Travail en 2006<sup>2</sup>, «un cadre intégré pour la fourniture de conseils en vue de l'application des programmes par pays pour un travail décent».
  
3. La protection sociale a été l'un des moteurs de la création de l'OIT en 1919. Le préambule de la Constitution de l'OIT souligne l'urgence d'améliorer les conditions de travail qui impliquent «l'injustice, la misère et les privations», par exemple en ce qui concerne «la réglementation des heures de travail, la fixation d'une durée maximum de la journée et de la semaine de travail», «la garantie d'un salaire assurant des conditions d'existence convenables», «la protection des travailleurs contre les maladies générales ou professionnelles et les accidents résultant du travail», «les pensions de vieillesse et d'invalidité», «la défense des intérêts des travailleurs occupés à l'étranger». En 1944, la Déclaration de Philadelphie a élargi ce mandat. Parmi les objectifs à atteindre y figurent l'extension des mesures de sécurité sociale en vue d'assurer un revenu de base à tous ceux qui ont besoin d'une telle protection, des soins médicaux complets, la protection de l'enfance et de la maternité. La Déclaration de Philadelphie a également élargi le mandat

<sup>1</sup> Document GB.295/ESP/1/1.

<sup>2</sup> Rapport du Directeur général à la Conférence internationale du Travail, 95<sup>e</sup> session (2006): *Changements dans le monde du travail*, rapport I (C), préface, p. ix.

de l'OIT aux politiques économiques et sociales et fait de l'éradication de la pauvreté un objectif fondamental<sup>3</sup>.

4. En ce début du XXI<sup>e</sup> siècle, le monde reste confronté à un malaise social général qui confère au mandat de l'OIT concernant la protection sociale une pertinence et une urgence accrues:

- quelque dix millions d'enfants meurent chaque année avant l'âge de 5 ans en raison de conflits violents, mais aussi du manque d'accès à des moyens de subsistance et à des soins minimums;
- environ 1,4 milliard de travailleurs, c'est-à-dire près de la moitié de la population active mondiale n'arrivent pas à s'élever, ainsi que les membres de leurs familles au-dessus du seuil de pauvreté (2 dollars E.-U. par jour);
- 80 pour cent de la population mondiale n'a pas accès à des prestations de sécurité sociale suffisantes; parmi ceux-ci, 20 pour cent vivent dans la misère, alors que 2 pour cent du PIB mondial suffirait à assurer la sécurité sociale de base pour tous; un nombre croissant de ménages ne bénéficient pas de la sécurité d'un revenu qui leur permette de faire face en cas de perte d'emploi, de handicap, de maladie, de maternité, de décès du soutien de famille et dans la vieillesse; beaucoup de familles, en particulier dans l'économie informelle, l'agriculture et en milieu rural, n'ont pas accès à des soins de santé abordables et de qualité, ni à d'autre forme de protection sociale;
- près de 40 millions de personnes vivent avec le virus du VIH/SIDA, dont plus de 80 pour cent sont en âge de travailler (15-49 ans). Entre 100 et 200 millions de personnes sont, directement ou indirectement, affectées par la pandémie qui menace la cohésion familiale et le tissu social de la collectivité dans son ensemble;
- s'il est encore difficile d'estimer le nombre de personnes qui travaillent dans des conditions dangereuses, on estime à 2,2 millions le nombre de décès liés à des accidents du travail ou à des maladies professionnelles, à 270 millions le nombre de blessés, et à 160 millions le nombre de travailleurs qui souffrent chaque année de maladies liées au travail, ce qui provoquerait une perte de 4 pour cent du PIB mondial;
- la majorité de la population mondiale de travailleurs migrants – soit selon les estimations quelque 90-95 millions – ne bénéficient pas de salaires ni de conditions de sécurité sociale et professionnelle équitables, et beaucoup sont soumis à des conditions de travail dangereuses, la discrimination et la violence, alors qu'ils contribuent de façon importante à la performance économique des pays d'accueil comme des pays d'origine. Quinze pour cent des travailleurs migrants n'ont aucune protection sociale.

5. La protection sociale est un tout composé de stratégies basées sur le cycle de vie qui contribue à atténuer les difficultés sociales dans beaucoup de pays. Elle est une composante fondamentale de la stratégie globale de promotion du travail décent de l'OIT. Sans protection sociale, il ne peut y avoir ni travail décent ni vie décente. La protection sociale vise à prémunir les travailleurs contre les conditions de travail inéquitables, dangereuses et nuisibles à la santé, sur le lieu de travail, dans l'économie officielle comme dans l'économie informelle. Elle cherche à assurer un revenu minimum aux travailleurs

<sup>3</sup> E. Lee: «La Déclaration de Philadelphie: rétrospective et prospective», *Revue internationale du Travail* (Genève, BIT), 1994, vol. 133, n° 4, p. 514.

---

dont le revenu est inférieur au seuil de la pauvreté, l'accès aux services de santé et un appui aux familles avec enfants. Elle remplace le revenu du travail en cas de maladie, de chômage, de maternité, d'invalidité, de décès du soutien de famille ou dans la vieillesse. Dans une perspective transversale, le Secteur de la protection sociale axe ses travaux sur les besoins spéciaux des groupes vulnérables et défavorisés: travailleurs migrants et leurs familles, personnes atteintes du VIH/SIDA ou affectés par la maladie, travailleurs de l'économie informelle en général.

## **B. Les politiques de protection sociale et le BIT: principaux objectifs, principes et outils**

6. Le tableau ci-après énumère les objectifs et principes, politiques et outils de l'OIT en matière de protection sociale. On trouvera en annexe un résumé plus détaillé. La liste distingue les deux grandes dimensions de la protection sociale, telles qu'envisagées au BIT: sécurité sociale et conditions de travail, protection des groupes vulnérables, en tant que question transversale. Est précisée la relation entre les trois grandes stratégies de l'OIT et les politiques en matière de protection sociale, à savoir promotion des normes internationales du travail, recours au dialogue social pour l'élaboration des politiques nationales et promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes. Ce tableau peut donc servir d'outil de référence rapide pour les mandants et autres utilisateurs désireux de savoir quelle peut être la contribution du secteur de la protection sociale à l'établissement des programmes nationaux de promotion du travail décent dans le cadre d'un processus de dialogue national. Les sections suivantes fournissent plus de détails sur les différents éléments du tableau.

## Protection sociale et travail décent pour tous: résumé des objectifs et principes, politiques et outils

Objectifs et principes	Domaines d'action	Outils
Elargir la couverture sociale	Garantie de revenu en cas de chômage, invalidité, accident du travail, maternité, vieillesse et décès du soutien de famille, accès aux soins de santé; systèmes de prestations pour enfants	Conseils et assistance technique, formation, information et analyse
Promouvoir des conditions de travail décentes	Sécurité et santé au travail, prévention et protection en matière de travaux dangereux, conditions de travail équitables et décentes, inspection du travail	Conseils et assistance technique, information et analyse
Protéger les groupes vulnérables		
Travailleurs migrants	Politiques d'emploi pour les travailleurs migrants, non-discrimination, protection et intégration des politiques en faveur des travailleurs migrants	Conseils et assistance technique, information et analyse
Travailleurs affectés par le VIH/SIDA	Politiques en matière de VIH/SIDA sur le lieu de travail; non-discrimination des travailleurs séropositifs ou malades, accès à la prévention, protection, traitement, soins et aide aux travailleurs et à leurs familles	Conseils et assistance technique, information et analyse
Economie informelle	Intégration des travailleurs et entreprises de l'économie informelle dans les systèmes nationaux et locaux de gouvernance, réduction de la pauvreté	Conseils et assistance technique, formation, information et analyse
Stratégies fondamentales	Politiques	Méthodes
Ratification et application des normes internationales du travail	Sensibilisation, conseils techniques et surveillance pour aider les Etats Membres	La référence aux normes internationales du travail pertinentes est intégrée dans les travaux sur tous les aspects de la protection sociale; études d'ensemble périodiques
Recours au dialogue social pour le développement et la mise en œuvre de la protection sociale	Appui aux mandats tripartites pour l'obtention d'une protection sociale effective	Le BIT aide les partenaires sociaux et les gouvernements à établir des mécanismes de gouvernance appropriés
Promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes	Intégration de la dimension sexospécifique dans tous les aspects des politiques de protection sociale de l'OIT	Référence aux normes internationales du travail pertinentes et aux meilleures pratiques

## C. Principaux objectifs et stratégies

### Elargir la couverture sociale

7. Le travail occupe une place primordiale dans la vie de la plupart d'entre nous: source principale de revenus et donc du niveau de vie. C'est lui aussi qui détermine en grande partie le sens de l'identité, le rôle dans la collectivité, la confiance en soi. Si, pour la majorité, l'ensemble des revenus tirés du travail permettent au cours d'une vie de satisfaire les besoins pendant les périodes de non-travail, en revanche il y a probablement un certain nombre de périodes où le revenu ou l'épargne ne suffiront pas à cet effet. Garantir un revenu au cours de ces périodes suppose l'existence d'un système de sécurité sociale qui organise le transfert des revenus entre la population qui travaille et perçoit un revenu et la population dépendante et qui ne travaille pas. Dans les sociétés traditionnelles, la famille étendue joue ce rôle de sécurité sociale mais ces mécanismes d'entraide tendent à se désagréger; ils n'étaient d'ailleurs pas pleinement efficaces pour répondre à tous les besoins. Des politiques bien conçues de sécurité sociale sont indispensables pour assurer un développement équitable dans un monde de plus en plus compétitif.

### Promouvoir des conditions de travail décentes

8. Les conditions de travail sont un autre élément déterminant du bien-être des individus, des familles et des collectivités. La principale source de revenus de la plupart des gens est le travail, qu'il soit physique ou intellectuel. La nature de la relation du travail est par essence inégale et les employeurs ont une influence prépondérante sur les conditions de travail. La plupart des employeurs étant en concurrence sur le marché des produits ou des services, le risque existe que les conditions de travail ne fassent l'objet d'une enchère à la baisse en deçà de niveaux décents ou socialement acceptables. C'est pourquoi la plupart des pays ont adopté des lois établissant des conditions de travail minimales en matière de sécurité et santé au travail, protection des salaires et salaires minimums, durée du travail, congés, protection de la maternité et autres questions touchant au bien-être des travailleurs: à elles toutes, ces questions définissent en grande partie l'expérience des travailleurs en ce qui concerne la qualité de la vie au travail et représentent la réalité du travail décent sur le lieu de travail. Ces lois sont généralement conçues comme des minima que les employeurs et les travailleurs, ainsi que leurs organisations représentatives, peuvent utiliser dans le cadre de la négociation collective. Par ailleurs, la plupart des pays ont établi des services d'inspection du travail habilités à entrer dans les lieux de travail et à assurer la conformité aux lois et règlements.

### Protéger les groupes vulnérables

9. Dans toutes les sociétés, certains groupes ont particulièrement besoin de protection sociale. Au niveau international, priorité a été donnée aux travailleurs migrants, car la coopération internationale est fondamentale pour assurer leur bien-être, ainsi qu'aux travailleurs affectés par le VIH/SIDA, compte tenu de l'extension de la pandémie et de son incidence sur les femmes et les hommes en âge de travailler. La protection sociale dont peuvent bénéficier la plupart des travailleurs de l'économie informelle et les membres de leurs familles est généralement insuffisante, ce qui les rend particulièrement vulnérables aux risques pour la santé et la sécurité, aux conditions de travail inéquitables, au manque de soins de base et à la pauvreté.

- 10.** Les migrations de main-d'œuvre compensent la baisse de la natalité et le vieillissement de la population de beaucoup de pays d'accueil mais elles peuvent aussi aggraver ces problèmes dans les pays d'origine (comme c'est le cas par exemple de certaines parties de l'Europe orientale). Des migrants sont recherchés pour des emplois hautement qualifiés mais aussi pour beaucoup de travaux mal rémunérés que les ressortissants nationaux délaissent. Les travailleurs immigrés de l'étranger et les migrants qui retournent au pays contribuent à l'investissement et au transfert de compétences. Cependant, beaucoup de migrants se heurtent aujourd'hui à des difficultés très grandes: abus, manque de protection sociale, racisme, discrimination. Les femmes risquent particulièrement d'être victimes de la traite et du travail forcé. Beaucoup de travailleurs migrants ne sont ni syndiqués ni membres d'organisations ou d'institutions leur permettant de faire effectivement entendre leur voix sur le marché du travail et pour la formulation des politiques. L'exode des cerveaux des pays en développement est aussi un problème préoccupant. Certains n'arrivent plus à assurer le bon fonctionnement de leurs services de santé en raison du départ à l'étranger des travailleurs de la santé attirés par des perspectives bien supérieures. Dans d'autres pays, la perte de professionnels qualifiés (ingénieurs) constitue une menace pour la productivité nationale dans les secteurs tant public que privé. Le volume des transferts de fonds des immigrés et leur utilisation dans le pays d'origine est aussi source de préoccupation. La lourdeur des procédures bureaucratiques, la corruption et les irrégularités dans le recrutement contribuent à inciter les travailleurs migrants à utiliser des filières plus risquées et à s'endetter.
- 11.** La stigmatisation et la discrimination sont parmi les principaux obstacles à une protection effective des travailleurs et des familles affectés par le VIH/SIDA. Beaucoup d'entreprises estiment que les possibilités de traitement ne sont guère exploitées et c'est pourquoi le BIT insiste sur la création d'un environnement de travail non discriminatoire au moyen d'éléments stratégiques: cadre politique et juridique national interdisant la discrimination; action conjointe par les employeurs et les travailleurs; mesures adaptées au lieu de travail inspirées du recueil de directives pratiques du BIT; programmes d'éducation sur le lieu de travail, formation à l'intention des fonctionnaires et renforcement de l'aptitude à diriger parmi les partenaires sociaux. Le recueil de directives pratiques dispose que le VIH/SIDA devrait être traité comme n'importe quelle «autre maladie ou pathologie grave» susceptible d'affecter le travailleur. Sur le lieu de travail, l'accès au traitement est favorisé – encouragement à effectuer des tests volontaires, délivrance d'antirétroviraux, orientation des travailleurs et des membres de leurs familles vers les services communautaires, structures d'appui à la poursuite du traitement. Soins et aide sont à la portée des entreprises, y compris les petites<sup>4</sup>. La démarche du BIT en matière de VIH/SIDA consiste, avec l'aide des organisations d'employeurs et de travailleurs, à promouvoir l'intervention sur le lieu de travail et, si nécessaire, à favoriser l'action au niveau ministériel.
- 12.** L'absence de protection sociale est «une caractéristique déterminante essentielle» de l'économie informelle<sup>5</sup>. Même les travailleurs qui ont un emploi relativement stable dans une petite ou moyenne entreprise n'ont pas forcément accès à une protection sociale garantie par des dispositions officielles. Il est probablement possible de remédier à ce problème d'accès en améliorant la gouvernance du marché du travail de sorte que les dispositions existantes soient de facto étendues à ces groupes de travailleurs. Toutefois, s'il est vrai que tous les travailleurs de l'économie informelle ne sont pas pauvres, un pourcentage non négligeable des pauvres sont dans l'économie informelle et, du fait de leur pauvreté, sont souvent démunis, marginalisés et vulnérables. Les mesures qui visent à

<sup>4</sup> VIH/SIDA et SEED: *Helping micro and small enterprises cope with HIV/AIDS: A handbook for service providers*, à paraître.

<sup>5</sup> BIT: *Travail décent et économie informelle*, CIT, 90<sup>e</sup> session, 2002, Genève, rapport VI, pp. 62-79.



étendre la protection sociale à l'économie informelle des pays en développement sont, sous bien des aspects, parallèles aux mesures qui visent à réduire la pauvreté. Il est urgent d'étendre la protection sociale de base à l'économie informelle non sans prévoir un éventail de mesures complémentaires pour accompagner la transition vers le secteur formel. L'économie informelle recouvre un ensemble de travailleurs et d'entreprises d'une diversité croissante. Il importe de cibler des groupes spécifiques susceptibles de tirer parti des interventions. Les mesures d'aide aux plus pauvres devraient inclure la gratuité ou quasi gratuité des soins de santé. Les très pauvres n'ayant que peu ou pas de moyens, il faut élargir la stratégie de protection sociale en fixant divers objectifs tant à court terme qu'à long terme: promotion de moyens de subsistance, redistribution, mobilisation sociale<sup>6</sup>. Des mesures spécifiques sont à prévoir en faveur de ceux qui tombent dans la pauvreté après une crise ou qui se rapprochent du seuil de pauvreté: assurance, aide à la formation de coopératives, formation, y compris à la sécurité et à la santé au travail. On pourra faciliter la transition vers l'économie officielle, en révisant les lois, règlements et procédures de mise en conformité afin de réduire le fardeau que cela représente pour les micro et petites entreprises<sup>7</sup>.

## Stratégies fondamentales

13. Comme dans d'autres domaines, le BIT recourt à trois stratégies de base pour élaborer des politiques et des projets effectifs de protection sociale.

### **Utiliser une approche basée sur les droits: promouvoir les normes internationales du travail**

14. Les normes internationales du travail établissent les «règles» – le cadre réglementaire – de la protection sociale. Elles fournissent des orientations sur ce qui «devrait être» et ce «qu'il faudrait faire» ainsi que des critères pour mesurer les progrès. Elles constituent le fondement d'un cadre éthique pour les politiques nationales et les conditions de travail. Les normes de la protection sociale interagissent les unes avec les autres ainsi qu'avec d'autres catégories de normes. Quand des emplois sont menacés, par exemple, les normes de sécurité et de santé au travail peuvent l'être aussi. Quand aucun revenu de substitution n'est prévu, c'est la protection de la maternité qui est menacée. Les normes sont complémentaires. La présence de certaines rend d'autres plus efficaces et, inversement, l'absence de certaines normes réduit l'avantage potentiel d'autres normes<sup>8</sup>. Cette dynamique doit être prise en compte pour l'élaboration d'une protection sociale effective dans les PPTD.
15. La demande d'amélioration des conditions sociales et de travail ne se limite pas au simple respect des normes du travail telles qu'énoncées. La protection sociale n'est pas qu'une question de normes minima. Selon le principe de l'échelle, il est possible de progresser quel que soit le point de départ. Par ailleurs, l'évolution des modalités et de la nature du travail et des emplois, des relations et de l'environnement de travail, diversifie les

<sup>6</sup> A. Barrientos, D. Hulme et K. Moore (Chronic poverty research centre): «Social protection for the poorest: Taking a broader view» dans *Social protection – The role of cash transfers* (Brasilia, International poverty centre, PNUD), juin 2006, pp. 6-8.

<sup>7</sup> Document GB.289/ESP/1.

<sup>8</sup> W. Sengenberger: «Protection – participation – promotion: The systemic nature and effects of standards» dans W. Sengenberger et D. Campbell (directeurs de publication): *Creating economic opportunities: The role of labour standards in industrial restructuring* (Genève, Institut international d'études sociales, 1994), pp. 45-60.

demandes au-delà d'une protection sociale «de base». Les systèmes nationaux de sécurité sociale doivent croître avec l'espace budgétaire et répondre d'une façon rationnelle et progressiste à des besoins prioritaires qui évoluent, de sorte que le niveau de sécurité augmente en même temps que le niveau de développement économique<sup>9</sup>. Presque tous les pays ont une large marge de manœuvre pour améliorer leur système de protection sociale.

### **Recourir au dialogue social pour faire progresser la protection sociale**

16. Les politiques de protection sociale seront plus effectives si les mandants tripartites, conjointement, définissent les problèmes, élaborent des solutions appropriées et fixent des calendriers réalistes. Une politique nationale qui est le fruit du dialogue et du tripartisme est encore plus utile lorsque le climat économique dégradé réduit les ressources disponibles pour la protection sociale. Les plans d'action nationaux sur la sécurité et la santé au travail, le VIH/SIDA dans le monde du travail et l'extension de la sécurité sociale résultent du dialogue social et du tripartisme en action. Dans plusieurs pays, ces plans sont la pierre angulaire des PPTD. Les interventions du gouvernement, le dialogue et la négociation entre les partenaires sociaux, jouent un rôle important dans l'établissement du salaire minimum et des politiques salariales, qui protègent les travailleurs pauvres et ont une incidence sur les prestations de base de la sécurité sociale<sup>10</sup>. Les aménagements du temps de travail relèvent souvent de la négociation collective. La viabilité des systèmes de sécurité sociale et des régimes de pension dépend du consensus national sur les transferts sociaux. Le meilleur moyen d'atteindre ce consensus est de recourir largement au dialogue social pour ce qui touche au coût, aux modes et aux niveaux de financement ainsi qu'aux types de prestations. Quand il n'y a pas de législation ni de règlements nationaux applicables, le dialogue social peut déboucher sur des conventions collectives qui, historiquement, ont souvent joué un rôle pionnier et ouvert la voie à l'adoption de lois.
17. Là où les questions de protection sociale sont définies par la législation principalement, par la négociation collective principalement ou par une combinaison des deux, il est essentiel de renforcer la capacité des gouvernements ainsi que des organisations d'employeurs et de travailleurs de jouer pleinement leur rôle<sup>11</sup>. L'existence au niveau national d'un partenariat tripartite fort débouche sur l'élaboration de politiques plus efficaces et sur une meilleure gouvernance qui permet d'assurer que la protection bénéficie réellement à ceux qu'elle vise.

### **Intégrer les questions d'égalité entre hommes et femmes**

18. La protection contre la discrimination en matière d'accès au travail et la réponse aux besoins spécifiques des femmes doivent s'accompagner de mesures proactives visant à promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes, en particulier dans les domaines suivants: protection de la maternité, salaires (égalité de rémunération) et protection contre

<sup>9</sup> BIT, Département de la sécurité sociale, 2006: *Social security for all: Investing in global social and economic development: A consultation*, Issues in Social Protection, Discussion Paper No. 16 (Genève, BIT).

<sup>10</sup> Document GB.291/ESP/5(& Corr.).

<sup>11</sup> Ainsi, la seconde phase (2004-2007) du projet STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté), qui couvre plus de 30 pays, précise que son deuxième objectif est de renforcer le rôle des organisations d'employeurs et de travailleurs dans l'élaboration de politiques et de stratégies d'extension de la protection sociale.

l'excès d'heures supplémentaires, formes de travail «anormales» et aménagement du temps de travail, prévention de la violence et du harcèlement sexuel. On compte plus de femmes que d'hommes parmi les travailleurs à domicile, les travailleurs occasionnels ou temporaires dans l'économie informelle, laquelle n'offre souvent pas de protection sociale, même modeste. Les politiques de migration devraient prévoir des dispositions protégeant les travailleuses contre la traite des personnes et contre certains travaux, notamment le secteur des travaux domestiques<sup>12</sup>. Le statut de la femme, exacerbé par la pauvreté, est une cause majeure de sa vulnérabilité plus grande au VIH/SIDA, d'où la nécessité de mesures de protection. Par ailleurs, compte tenu de leur rôle dans la famille, les femmes sont aussi les premières à devoir lutter contre le VIH/SIDA, à dispenser des soins et de l'aide. De même, il est essentiel d'aider hommes et femmes à concilier travail et vie de famille pour remédier aux problèmes croisés de l'inégalité entre les sexes, du faible taux d'activité et du vieillissement démographique. En matière de sécurité sociale, il y a plusieurs façons de promouvoir l'égalité: assurer un revenu de substitution pendant la maternité; favoriser l'égalité d'accès à l'emploi et séparer les droits à la sécurité sociale en cas de divorce, afin que les femmes touchent les prestations en leur nom propre et non en tant que personnes à charge; combattre l'inégalité des salaires afin que les femmes perçoivent de meilleures prestations de sécurité sociale<sup>13</sup>.

## D. Principaux instruments

19. Les trois principaux volets politiques de la protection sociale, à savoir la sécurité sociale, la promotion de conditions de travail décentes et la protection des groupes vulnérables, recouvrent donc les principaux moyens grâce auxquels la société assure aux individus la possibilité de vivre décemment. La mise en place, l'extension et la modernisation de systèmes de protection sociale occupent une place importante parmi les priorités de la plupart des pays. Des politiques judicieuses favorisent à la fois la croissance économique et le développement de la société dans son ensemble. L'OIT a acquis des années d'expérience dans la mise au point de politiques de protection sociale depuis sa fondation. Ses services sont très sollicités. Il est vraisemblable que l'Organisation sera encore plus fréquemment appelée à donner son appui pour l'élaboration de mesures de protection sociale avec la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent dont l'importance dans les agendas de développement nationaux et internationaux se fait de plus en plus sentir. Les paragraphes qui suivent présentent un résumé des outils pratiques mis au point par l'OIT ou qu'elle s'emploie à mettre au point pour aider les pays à concevoir de solides stratégies dans les principaux domaines concernés.

### Sécurité sociale

20. Comme indiqué dans la convention phare n° 102 de l'OIT concernant la sécurité sociale (norme minimum) de 1952, les systèmes de sécurité sociale ont pour objet de fournir un complément de revenus, en particulier en cas de chômage, d'invalidité, d'accident du travail, de grossesse, de vieillesse ou de décès du principal soutien de famille. Ils ont également pour but d'assurer un accès aux soins de santé. Pour les plus démunis, la sécurité sociale est un moyen de ne pas tomber dans une plus grande misère. Il est donc compréhensible que l'une des principales priorités soit d'étendre la sécurité sociale à ceux qui ne sont pas couverts par les systèmes existants. La Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la possibilité pour tous d'en bénéficier a été lancée en 2003 pour encourager

<sup>12</sup> BIT: *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*, Conférence internationale du Travail, 92<sup>e</sup> session, rapport VI, 2004.

<sup>13</sup> BIT: *Social security: A new consensus*, BIT, Genève, 2001.

l'extension de la sécurité sociale en vue de lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Le programme global STEP (Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté) s'est révélé être un instrument très efficace pour étendre la couverture sociale aux travailleurs de l'économie informelle, et a permis de mettre au point une série d'instruments pour aider les communautés et d'autres parties intéressées à concevoir et à mettre en œuvre des systèmes de financement de soins de santé communautaires.

21. Le programme STEP, appliqué dans 40 pays, a pour objectif la mise en place de dispositifs communautaires, tels que les micro-assurances et les mutuelles de santé, et à ce titre il est reconnu comme un instrument prometteur pour les populations pauvres de l'économie informelle<sup>14</sup>. Au Sénégal, par exemple, on renforce dans le cadre de ce programme les systèmes d'assurance mutualiste au niveau communautaire, qui sont souvent le seul moyen qu'ont les travailleurs de l'économie informelle d'avoir accès à une protection sociale et à des soins. La capacité du Comité national du dialogue social est en même temps renforcée pour que les partenaires sociaux puissent participer à la mise en œuvre de la stratégie d'extension. Une analyse fiscale et de faisabilité a été réalisée, et une étude de pré-faisabilité de la protection sociale des travailleurs des secteurs agricoles et des transports est en cours de réalisation.
22. Les expériences en matière de micro-assurance montrent que, malgré l'intérêt qu'il présente, ce mécanisme a ses limites. La capacité des systèmes de micro-assurance à couvrir durablement un nombre élevé de personnes doit être évaluée en même temps que le rôle qu'ils peuvent jouer dans le cadre d'une stratégie nationale d'extension de la couverture sociale<sup>15</sup>. Des liens financiers doivent être établis avec une agence centrale nationale ou internationale pour garantir la viabilité à long terme de tels systèmes. La nouvelle législation en matière d'assurance de santé adoptée au Ghana est le premier exemple de dispositions où ce principe a acquis force légale avec l'aide de l'OIT. Cela fait ressortir l'importance des plans d'action nationaux en matière de sécurité sociale prenant en compte les systèmes nationaux et l'extension de la couverture dans le cadre d'un dispositif global intégré.
23. Bien que les expériences en matière de transferts sociaux soient relativement limitées dans les pays en développement, les recherches entreprises par l'OIT dans le cadre de la campagne mondiale susmentionnée à l'aide d'outils de simulation ont démontré que les transferts sociaux peuvent aider les pays en développement à lutter contre la pauvreté. L'évaluation de la viabilité financière des régimes de protection sociale de base couvrant l'accès aux soins de santé essentiels ainsi que les pensions de vieillesse et les allocations familiales de base réalisées en Afrique (au Burkina Faso, au Cameroun, en Ethiopie, en Guinée, au Kenya, au Sénégal et en République-Unie de Tanzanie) ainsi qu'en Asie (au Bangladesh, en Inde, au Népal, au Pakistan et au Viet Nam) montrent que les transferts sociaux sont financièrement viables et ont des répercussions positives dans la lutte contre la pauvreté<sup>16</sup>. La méthodologie utilisée peut s'appliquer à d'autres pays.

<sup>14</sup> Voir, par exemple: «Neglected poor in Africa make their own safety nets», dans le *New York Times* du 28 août 2005.

<sup>15</sup> E. Reynaud: *L'extension de la couverture de la sécurité sociale: démarche du Bureau international du Travail*, Extension de la sécurité sociale (ESS), document n° 3, Genève, BIT, 2002.

<sup>16</sup> F. Gassman et C. Behrendt: *Cash benefits in low-income countries: Stimulating the effects of poverty reduction for Senegal and Tanzania*, Issues in Social Protection, Discussion Paper No. 15 (à paraître); et K. Pal et coll., 2006: *Can low-income countries afford basic social protection? First results of a modelling exercise for five Asian countries*, document de travail sur des questions de protection sociale, 2006 (Genève, BIT).

24. L'extension de la couverture des systèmes de sécurité sociale peut demander beaucoup de temps. On peut citer l'exemple de la Thaïlande où l'OIT continue d'être un partenaire dans le processus d'extension.

#### Accompagner la Thaïlande dans l'élaboration de son système de sécurité sociale

De petits pas ont tout d'abord été faits dans les années soixante, soixante-dix et quatre-vingt au cours desquelles une série de conseils politiques ont été dispensés. Après l'entrée en vigueur de la loi sur la sécurité sociale en 1990, l'OIT a travaillé avec l'Organisation de la sécurité sociale sur plusieurs fronts, allant de l'établissement d'un cadre légal à l'extension de régimes de pension obligatoires couvrant jusqu'aux plus petites entreprises. En 1997, en raison de la crise financière qu'a connue la région, la Thaïlande a demandé la réalisation d'une étude sur la faisabilité financière de l'introduction d'une assurance chômage. En 2001, la Thaïlande a courageusement pris la décision d'établir un régime de santé universel (communément connu sous le nom de «régime à 30 baht»). Les personnes pouvant en bénéficier versent une prime nominale de 30 baht (environ 0,75 dollar des Etats-Unis) pour chaque visite ambulatoire ou à l'hôpital. Les médicaments prescrits sur ordonnance sont également gratuits. En 2003, une aide a été sollicitée pour examiner la situation financière actuelle du régime et quelle serait vraisemblablement sa situation à long terme. En 2004, le gouvernement a examiné l'extension de la sécurité sociale autre que les soins de santé à l'ensemble des citoyens thaïlandais. A l'heure actuelle, l'OIT met en œuvre le projet financé par l'Union européenne intitulé «Gestion financière du système de soins de santé thaïlandais».

25. La campagne globale est essentiellement axée sur les besoins des pays en développement, mais l'OIT met également ses moyens analytiques et consultatifs au service des pays industrialisés pour les aider à formuler leurs politiques en matière de sécurité sociale dans le cadre d'un dialogue national. En raison de l'évolution démographique, la réforme des pensions est devenue un domaine d'actualité, en particulier dans les pays industrialisés. Diverses mesures de réforme ont fait l'objet de débats, y compris la conversion des régimes de pension à prestations définies financés par des primes échelonnées en régimes préfinancés à cotisations définies; l'établissement d'un lien subordonnant les cotisations aux prestations futures, avec une relégation des éléments distributifs aux régimes d'assistance sociale; la privatisation de la gestion des fonds de pension en vue d'accroître les revenus. Sur la base de ses études quantitatives, l'OIT a lancé des mises en garde en soulignant que ces réformes auraient pour effet de réduire le revenu durant la vieillesse, de rendre moins prévisible le montant des retraites, d'occasionner de lourdes charges administratives et de restreindre la couverture effective<sup>17</sup>. Grâce à son mécanisme de modélisation, le service financier et actuariel international (ILO FACTS), l'OIT contribue à l'heure actuelle à la bonne gouvernance sociale, en aidant les pays à trouver des solutions pragmatiques pour mettre en place des régimes de pension à plusieurs niveaux qui permettent de répondre à la nécessité de fournir des prestations fiables et d'éviter l'appauvrissement des personnes âgées tout en restant efficaces et viables à long terme.
26. Le vieillissement des populations ne saurait toutefois pas se réduire simplement à un problème de pension. Il est impératif d'accroître les taux de participation de la main-d'œuvre active de toutes les classes d'âge si l'on veut que les sociétés vieillissantes conservent leur niveau de vie. Il est primordial à cet effet de soutenir les pays afin que la transition démographique qu'ils connaissent n'entraîne pas de pertes en termes économiques ou de bien-être social en concevant un ensemble de mesures adéquates associant des mesures en matière de sécurité sociale à des mesures visant à remettre en activité des réserves de main-d'œuvre actuellement inemployées, à accroître la productivité et à mettre en place des politiques de migration rationnelles. Il est nécessaire de renforcer les capacités de recherche et de mettre au point des méthodologies permettant de tester des modèles pilotes.

<sup>17</sup> BIT: *Changements dans le monde du travail*, op. cit., paragr. 133.

27. Un autre facteur qui modifie rapidement l'environnement démographique dans lequel certains systèmes de protection sociale nationaux doivent fonctionner, en particulier dans les pays en développement, concerne les nouvelles menaces pesant sur la santé publique. Outre les pandémies anticipées d'autres maladies infectieuses, la pandémie du VIH/SIDA est le problème prédominant. L'un des défis majeurs que doit relever le Département de la sécurité sociale est d'aider les pays à mettre au point des modélisations du financement des soins préventifs et curatifs dans le cadre de régimes de sécurité sociale en mutualisant très largement les risques aux plans national et international.
28. Pour faire face à l'intégration économique mondiale, l'architecture fondamentale de nombreux systèmes de sécurité sociale devra être modifiée. La communauté internationale devrait examiner en même temps des solutions pour soutenir les pays dont le niveau de ressources ne leur permet pas de financer des prestations de sécurité sociale de base. Le Département de la sécurité sociale examine à l'heure actuelle de nouveaux modes de financement pour soutenir le renforcement des systèmes nationaux de sécurité sociale.

## Conditions de travail

29. Une approche intégrée de la *sécurité et de la santé au travail* (SST) a été élaborée en s'appuyant sur la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, la convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985, la recommandation (n° 171) sur les services de santé au travail, 1985, et la stratégie globale en matière de sécurité et de santé au travail<sup>18</sup>. La convention n° 187 sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, récemment adoptée (en 2006), renforce cette approche et préconise l'élaboration de programmes et stratégies nationaux fondés sur une approche intégrée, considérée comme un instrument clé permettant d'avoir une approche systématisée et une amélioration continue de la sécurité et de la santé au travail. L'OIT soutient l'élaboration de profils nationaux en matière de sécurité et de santé au travail, qui présentent un résumé de la situation au plan national et offrent une base d'évaluation des besoins et d'identification des priorités pour les programmes nationaux dans ce domaine. Elle appuie par ailleurs les efforts nationaux déployés pour répondre à ces besoins non seulement aux niveaux national, régional et communautaire, mais également dans le cadre d'initiatives prônant la responsabilité sociale des entreprises. En Chine, sous la direction de l'administration d'Etat chargée de la sécurité au travail et en collaboration, d'une part, avec les ministères responsables du travail, de la santé, de la construction et de l'agriculture et, d'autre part, avec des organisations d'employeurs et de travailleurs, le premier profil national en matière de SST a été établi et a servi à mettre au point le programme national de SST et des activités de coopération technique. Dans certains pays, les programmes d'action nationaux se focalisent sur le travail dangereux. Tel est le cas en Argentine où un comité national tripartite sur la sécurité dans le secteur du bâtiment a été créé et un programme d'action national mis au point.
30. Le renforcement des capacités de collecte et d'analyse des données relatives aux accidents et maladies du travail est un élément essentiel des programmes nationaux et des entreprises en matière de sécurité du travail. Le protocole de 2002 à la convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981, et le Recueil de directives pratiques sur l'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles, 1996, fournissent des orientations à cet égard. L'amélioration de la couverture offerte par les régimes d'assurance couvrant les accidents du travail et l'utilisation des informations recueillies dans les demandes de remboursement sont des sources de données utiles. Un

<sup>18</sup> Voir, par exemple, Ben Alli: *Fundamental principles of occupational safety and health* (Genève, BIT, 2001).

«outil» important est le Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS). Celui-ci dépouille en permanence la documentation mondiale dans ce domaine grâce à son réseau de 140 centres et fournit des résumés et des extraits des publications et produits les plus utiles, qu'il diffuse électroniquement et sous forme imprimée. Il facilite l'échange d'informations entre les personnes responsables de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques et programmes nationaux.

- 31.** Au niveau des entreprises, les Principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail (ILO-OSH 2001) définissent une approche étape par étape pour l'identification des dangers, l'évaluation, la prévention et la maîtrise des risques, l'examen de la gestion et le suivi des performances. Ces principes directeurs sont souvent intégrés dans des programmes nationaux, par exemple au Kazakhstan, et dans les profils nationaux, par exemple celui de la Chine. D'un autre point de vue, le programme SOLVE («traiter des problèmes psychosociaux au travail») est un programme éducatif visant à faire prendre conscience des questions psychosociales qui se posent sur le lieu de travail et à apprendre aux entreprises comment en tenir compte dans leurs politiques de sécurité et de santé au travail. Des initiatives volontaires peuvent également contribuer à faire prendre conscience des questions de sécurité et de santé au travail dans les chaînes de fourniture mondiales.
- 32.** *Les salaires et les revenus* sont des questions clés aussi bien pour les travailleurs et les employeurs que pour les gouvernements. Un nombre croissant de pays sollicitent l'aide de l'OIT en matière de systèmes salariaux et de politique salariale. Beaucoup de ces demandes émanent de pays à économie en transition (Bulgarie, Mongolie, Fédération de Russie et Viet Nam) où le versement des salaires des fonctionnaires pose un problème particulier, mais des demandes ont également été reçues de l'Argentine et de l'Indonésie. Des recherches sont en cours avec le Programme pour la promotion de la déclaration sur les principes et droits fondamentaux au travail (DECLARATION) sur l'égalité de traitement. L'une des questions principales concerne les salaires minimaux. Cette question mérite une attention toute particulière, et le secteur de la protection sociale présentera un document sur ce sujet à la Commission de l'emploi et de la politique sociale en mars 2007.
- 33.** *Le temps de travail* est lui aussi l'un des thèmes centraux des politiques gouvernementales sociales et en matière d'emploi et constitue l'une des préoccupations principales des travailleurs et des employeurs. Il a fait l'objet de plusieurs normes internationales du travail depuis la convention (n° 1) sur la durée du travail (industrie), 1919. Dans une publication présentant une approche intégrée pour la réalisation d'un «temps de travail décent», des aménagements du temps de travail qui favorisent la productivité mais n'entraînent pas de risques pour la santé ou la sécurité, tiennent compte des responsabilités familiales, favorisent l'égalité entre les sexes et autorisent un choix en matière d'horaires de travail sont examinés<sup>19</sup>. La politique en matière de temps de travail est étroitement liée à d'autres politiques prioritaires comme à Maurice où une demande adressée par le gouvernement qui souhaitait une aide pour la formulation de politiques en matière de travail et de famille a conduit une conférence tripartite nationale à demander un réexamen du temps de travail dans le secteur privé qui a donné lieu à une série de recommandations en novembre 2005 en faveur d'un assouplissement des aménagements du temps de travail.
- 34.** *La dignité au travail* est un élément essentiel du travail décent. Elle recouvre de nombreux éléments interdépendants qui créent les conditions grâce auxquelles les individus peuvent avoir une existence autodéterminée et s'investir pleinement dans leur travail sans crainte de subir des discriminations ou des violences. Cela exige notamment l'amélioration de l'organisation du travail et la mise en place de mesures de lutte contre la violence et le

<sup>19</sup> J.-Y. Boulin et coll. (directeurs de publication): *Decent working time: New trends, new issues* (Genève, BIT, 2006).

harcèlement. La sensibilisation des mandants s'appuie sur des recherches comparatives et des conseils pratiques ainsi que des outils sur la violence sur le lieu de travail<sup>20</sup> et le harcèlement sexuel<sup>21</sup>.

35. *La protection de la maternité et la conciliation des obligations professionnelles et familiales* sont des éléments importants des stratégies favorisant l'égalité des chances et de traitement au travail. L'absence de systèmes de soutien pour les travailleurs et leurs familles a manifestement des conséquences préjudiciables pour les sociétés, les familles et les enfants en termes de baisse des taux de fertilité, d'accroissement des inégalités entre les sexes, de hausse des taux de pauvreté des familles, de baisse des taux de scolarisation des enfants, d'augmentation du travail infantile, de recrudescence de la violence et de la délinquance chez les jeunes, et d'aggravation des pressions au sein des familles pouvant entraîner leur dissolution. De plus, malgré les progrès réalisés dans le monde en matière de législation sur la protection des femmes enceintes sur le lieu de travail, un très grand nombre de femmes continuent à faire l'objet d'une discrimination dans l'emploi et ne bénéficient d'aucune protection de base pendant leur grossesse et leur maternité. Pour encourager les initiatives favorisant une conciliation des obligations professionnelles et familiales, des exemples concrets de ce qui se fait dans certains pays, certaines communautés et certaines entreprises ont été décrits<sup>22</sup>. Des informations pratiques sur les dangers liés au travail auxquels sont exposés les femmes enceintes et allaitantes ainsi que leurs nourrissons représentent une contribution vers la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ayant trait à l'amélioration de la santé des mères et à la réduction de la mortalité infantile<sup>23</sup>.
36. Une attention toute particulière est prêtée aux rapports d'interdépendance, qui existent par exemple entre salaires, temps de travail et questions touchant au travail et à la famille. On peut citer par exemple deux projets transversaux dans le cadre desquels sont examinées les modifications des conditions d'emploi dans de nouveaux Etats membres de l'Union européenne et certains pays asiatiques<sup>24</sup>. L'étude conduite dans les nouveaux Etats membres de l'Union européenne, qui est la première évaluation approfondie des conditions de travail et d'emploi effectuée après l'élargissement de l'Union européenne en 2004, révèle un rattrapage de certains écarts entre nouveaux et anciens Etats membres de l'Union européenne en matière de conditions de travail<sup>25</sup>. Il n'en demeure pas moins toutefois que le recours croissant à l'emploi de travailleurs indépendants et la multiplication sensible des contrats temporaires entraînent en règle générale un accroissement de la durée du travail et des pressions. On a pu constater que l'existence ou l'absence de dialogue social a une influence sur les types de contrats d'emploi et la qualité des conditions de travail. La promotion de la ratification de la convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000, demeure toujours essentielle.

<sup>20</sup> D. Chappell et V. Di Martino: *Violence at work* (troisième édition, Genève, BIT, 2006), K. Rogers et D. Chappell: *Preventing and responding to violence at work* (Genève, BIT, 2003).

<sup>21</sup> D. McCann (2005): *Sexual harassment at work: National and international responses*, Conditions of Work and Employment Series No. 2.

<sup>22</sup> C. Hein: *Reconciling work and family responsibilities: Practical ideas from global experience* (Genève, BIT, 2005).

<sup>23</sup> J. Paul: *Healthy beginnings: Guidance on safe maternity at work* (Genève, BIT, 2004).

<sup>24</sup> S. Lee et F. Eyraud (directeurs de publication): *Globalization, flexibilization, and employment conditions in Asia and the Pacific* (Chandos Publisher/OIT), à paraître.

<sup>25</sup> D. Vaughan-Whitehead (directeur de publication): *Working and employment conditions in new EU Member States: Convergence or diversity?* (Genève, BIT, 2005).



37. *L'inspection du travail* joue un rôle charnière dans l'amélioration de la sécurité et de la santé au travail ainsi que des conditions de travail en général. Conformément à la convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947, les services d'inspection du travail garantissent le respect des dispositions légales, fournissent des informations et des conseils pratiques aux employeurs et aux travailleurs quant aux moyens les plus efficaces de respecter les dispositions légales, et appellent l'attention de l'autorité compétente sur les défaillances ou les abus non spécifiquement couverts par les dispositions légales en vigueur. Ils constituent un lien direct entre le gouvernement et le lieu de travail et sont extrêmement utiles pour évaluer les politiques gouvernementales et recueillir les informations à partir desquelles de nouvelles politiques peuvent être élaborées. Le renforcement des services d'inspection du travail est donc une priorité. L'examen d'un autre document sur les stratégies et pratiques pour l'inspection du travail<sup>26</sup> est inscrit à l'ordre du jour de cette session de la Commission de l'emploi et de la politique sociale.
38. Plusieurs défis seront relevés dans le cadre d'activités futures. La promotion des programmes SST et la ratification des conventions en matière de santé et de sécurité ainsi que l'encouragement au respect de leurs dispositions devraient s'accompagner de mesures visant à suivre les progrès réalisés en la matière et permettant aux décideurs politiques nationaux d'échanger leurs expériences et les enseignements qu'ils en ont tirés. Des exemples de bonnes pratiques et de recherches de fond et comparatives, entreprises dans le cadre d'approches intégrées en collaboration avec d'autres secteurs de l'OIT, renforceraient les activités de prévention et de promotion en matière de SST et autres questions relatives aux conditions de travail et mettraient en relief la pertinence et l'importance, tant pour les pays développés que pour les pays industrialisés, d'un renforcement des cadres normatifs régissant les conditions de travail. Un autre défi important à relever est l'élaboration de méthodologies et d'outils pratiques, en particulier pour l'économie informelle.

## Protection des groupes vulnérables

### *Travailleurs migrants*

39. L'OIT a posé les premiers jalons importants sur la migration et le développement, sur la migration de retour ainsi que sur le développement et les rapatriements de salaires bien avant l'actuel retour de ces questions au premier plan de l'actualité. Elle a fait œuvre de pionnière en établissant des normes internationales du travail qui régissent la migration internationale de la main-d'œuvre et la protection des travailleurs migrants<sup>27</sup>. A cet égard, le débat général sur les travailleurs migrants à la Conférence internationale du Travail de 2004 est à marquer d'une pierre blanche puisqu'il a conduit à l'adoption de la résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée<sup>28</sup>. Cette résolution préconise un plan d'action de l'OIT sur la migration de la

<sup>26</sup> Document GB.297/ESP/3.

<sup>27</sup> Toutes les normes du travail s'appliquent aux travailleurs migrants sur le lieu de travail, sauf disposition contraire. Il existe deux conventions ayant trait spécifiquement aux migrants, à savoir la convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949, et la convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975, qui forment avec la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et de leurs familles des Nations Unies (1990) la charte fondamentale des droits.

<sup>28</sup> Le rapport de la Commission des travailleurs migrants qui contient cette résolution peut être consulté (en français) sur le site: <http://www.ilo.org/public/french/standards/relm/ilc/ilc92/pdf/pr-22.pdf>.

main-d'œuvre afin d'en maximiser les avantages et d'en minimiser les effets négatifs. Une composante importante de ce plan d'action est le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre de l'OIT, non contraignant, fondé sur le droit et visant à aider les Etats Membres à améliorer la gestion et la gouvernance de la migration du travail, à protéger et promouvoir les droits des migrants et à maximiser les bienfaits du développement.

40. L'un des principaux sujets de préoccupation est la discrimination qui frappe les migrants dans les pays d'accueil. Pour promouvoir la diversité et l'intégration, l'OIT examine les pratiques discriminatoires et les mesures correctives en vue de les partager avec les Etats Membres<sup>29</sup>. Elle recourt à un certain nombre de mesures pour combattre les trafics en collaboration avec d'autres programmes tels que DECLARATION et IPEC. Ces mesures consistent notamment à aider les Etats Membres à mettre en œuvre des programmes de soutien aux victimes, à surveiller les agences de recrutement privées et à instituer des forums tripartites nationaux qui soient aussi des filières par lesquelles les travailleurs migrants puissent faire représenter leurs propres intérêts et élaborer des plans d'action sur la migration de main-d'œuvre.

**Le plan d'action de l'OIT pour les travailleurs migrants  
comprend les principaux éléments suivants**

- élaboration d'un cadre multilatéral non contraignant relatif à une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits, qui tienne compte des besoins du marché du travail et propose des lignes directrices et des principes pour des politiques fondées sur les pratiques optimales et les normes internationales;
- identification des actions à mener en vue d'une application plus large des normes internationales du travail et des autres instruments pertinents;
- appui à la mise en œuvre au niveau national de l'Agenda global pour l'emploi de l'OIT;
- renforcement des capacités, sensibilisation et assistance technique;
- renforcement du dialogue social;
- amélioration des informations et des connaissances relatives à l'évolution mondiale des migrations de main-d'œuvre, au sort des travailleurs migrants et aux mesures propres à protéger efficacement leurs droits;
- mécanismes destinés à assurer le suivi par le Conseil d'administration du BIT du plan d'action ainsi que la participation de l'OIT aux initiatives internationales pertinentes dans le domaine des migrations.

Source: Résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée, 92<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail, 2004.

41. L'OIT soutient les Etats Membres dans leurs efforts pour remédier aux circonstances qui poussent à émigrer et apporte notamment son aide à la création de possibilités d'emploi décent. Ainsi, elle a effectué des analyses du marché du travail qui ont mis en évidence les liens entre l'emploi des jeunes, l'emploi des femmes, l'emploi sectoriel et la migration de main-d'œuvre. L'OIT se penche aussi sur la question de la «transférabilité» des compétences et aide les Etats Membres à dispenser une formation et à délivrer aux migrants sortants des certificats appropriés qui fassent clairement apparaître les équivalences de qualification et les normes de compétences en vigueur dans les pays où

<sup>29</sup> P. Taran et coll.: *Challenging discrimination in employment: A summary of research and a typology of measures*, International Migration Papers No. 68 (2004); P. Taran et E. Geromini: *Globalisation et migration de main-d'œuvre: Importance de la protection*, Perspectives des migrations du travail, série n° 3E, 2002. On trouve des exemples de bonne pratique contre la discrimination et pour l'intégration dans le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre de l'OIT et dans la base de données en ligne concernant le Programme international sur les travailleurs migrants.

ces émigrants veulent briguer un emploi<sup>30</sup>. Elle aide également les pays à renforcer leur capacité à promouvoir les liens entre la migration et le développement par le biais de la coopération technique. Ainsi, le projet de coopération technique «Migration de main-d'œuvre pour l'intégration et le développement en Afrique» couvrant les pays du Maghreb, de l'Afrique de l'Ouest et de l'Afrique de l'Est, a permis de faire des constatations utiles en vue de l'élaboration de cadres d'action et de mécanismes tripartites d'exécution au service d'initiatives régionales en faveur du développement économique et de l'intégration, telles que la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE)<sup>31</sup>. Le Programme asiatique de gouvernance de la migration du travail encourage le dialogue et la coopération à l'échelle régionale de manière à promouvoir une gestion de la migration de main-d'œuvre qui soit respectueuse des spécificités et des droits.

42. En ce qui concerne la sécurité sociale, l'application du principe d'égalité de traitement des travailleurs migrants en termes de couverture et de transférabilité de tels droits est encouragée dans les politiques nationales et dans les accords bilatéraux et multilatéraux. Le programme pilote pour un travail décent mis en œuvre au Bangladesh et aux Philippines vise à une meilleure gestion de la migration de la main-d'œuvre et de ses droits en matière de sécurité sociale. L'équipe spéciale interdépartements sur le VIH/SIDA a mis au point un certain nombre d'interventions au niveau des politiques générales pour prévenir et contrôler la vulnérabilité au VIH/SIDA et la transmission de ce virus parmi les travailleurs migrants, en particulier parmi ceux qui font l'objet d'une traite aux fins de leur exploitation sexuelle<sup>32</sup>.
43. La très forte croissance des rapatriements de salaires, estimés à 160 milliards de dollars E.-U., et même à 250 milliards de dollars E.-U. si l'on tient compte des rapatriements de salaires informels, illustre la contribution positive que la migration de main-d'œuvre apporte aux pays d'origine. L'OIT participe à l'équipe spéciale interinstitutions sur les rapatriements de salaires, dirigée par la Banque mondiale et l'Agence britannique pour le développement international. Pour mieux relier les rapatriements de salaires aux secteurs financiers nationaux, l'OIT analyse les cadres réglementaires et directeurs d'un certain nombre de pays. L'OIT a centré son action sur l'interface entre les rapatriements de salaires et leur utilisation à des fins productives, y compris pour la création de petites et moyennes entreprises et de coopératives et pour le développement de l'économie informelle en tant que source d'emploi pour les migrants de retour et les familles laissées derrière eux.
44. Les travaux futurs soutiendront les efforts actuellement menés pour aider les Etats Membres à donner suite à la résolution concernant une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée (2004). Les principes, directives pratiques et exemples de pratiques optimales contenues dans le Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre sont les outils dont l'OIT se servira pour aider les mandants à élaborer et améliorer les politiques de migration et à mettre en place des institutions appropriées. La collaboration avec le Secteur de l'emploi sera renforcée pour la mise en œuvre de l'Agenda global pour l'emploi au niveau national. Etant donné la participation limitée des partenaires sociaux et des associations de migrants à la politique de la migration du travail, la promotion du dialogue social sur les questions de migration

<sup>30</sup> Document GB.295/ESP/2(Rev.).

<sup>31</sup> Les documents sur les projets africains figurent dans la série intitulée *International Migration Papers*, consultable sur le site <http://www.ilo.org/public/english/protection/migrant/publ/index.htm>.

<sup>32</sup> *Le VIH/SIDA et l'emploi* (document GB.292/ESP/5).

constituera une priorité. L'OIT continuera d'aider les gouvernements dans leurs efforts visant à simplifier les procédures bureaucratiques, à lancer des campagnes de sensibilisation, à réglementer les agences de recrutement et à promouvoir une plus grande coopération entre les pays.

### **Les personnes vivant avec le VIH/SIDA**

45. Le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail offre un cadre d'action fondé sur trois piliers: la prévention, les soins et le traitement, et l'élimination des stigmatisations et discriminations. Le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA a pour mission de démontrer l'impact du SIDA sur le monde du travail<sup>33</sup>, de renforcer la capacité de l'OIT et de ses mandants à prendre des mesures efficaces s'inscrivant dans la durée et à lutter contre la stigmatisation et la discrimination fondées sur le VIH/SIDA. Alors que le Directeur général assurait la présidence du Comité des organismes coparrainants (COC) pendant la période 2005-06, l'OIT en a profité pour faire comprendre que le VIH/SIDA était au cœur de l'Agenda du travail décent et pour encourager les coparrains de l'ONUSIDA à contribuer à l'amplification des ripostes nationales au VIH/SIDA à travers le monde du travail. Soucieux d'inscrire ces efforts dans un plus long terme, on a identifié les filières, structures et activités existantes susceptibles d'intégrer les questions concernant le VIH. On peut notamment citer les services de santé professionnelle ainsi que les centres de sécurité et santé professionnelles au niveau gouvernemental/national et au niveau du lieu de travail: les établissements de formation professionnelle, les programmes d'apprentissage et les écoles d'administration publique; les tribunaux du travail, les programmes syndicaux et patronaux, les politiques et conventions sur le lieu de travail, la génération de revenus et les programmes de promotion de l'esprit d'entreprise.
46. En même temps, des efforts sont faits pour toucher ceux qui, hors de leur cadre de travail formel, sont exposés à un plus grand risque du fait de l'insécurité économique et de l'absence de structures pour protéger leurs droits. Ainsi, une entreprise partenaire de l'OIT au Ghana utilise les agents qu'elle envoie acheter du cacao dans des zones reculées pour y diffuser des informations et dispenser une formation sur le SIDA.
47. C'est un fait établi que le lieu de travail est un point d'entrée essentiel du point de vue de l'accès universel à la prévention, au traitement et aux soins ainsi qu'aux services de soutien, et les projets mis en œuvre dans plus de 30 pays ont pour objectifs communs de renforcer la prévention par le biais de l'éducation sur le lieu de travail et d'accroître le nombre de travailleurs ayant accès au traitement et aux soins. Le programme de l'OIT sur le VIH/SIDA assure l'harmonisation des réponses apportées par l'OIT, la famille des Nations Unies et les pays, selon ce que prévoit la résolution du COC de l'ONUSIDA de 2005<sup>34</sup>. Pour régler les aspects particuliers touchant à la gestion du VIH/SIDA dans les services de santé, l'OIT a collaboré avec l'OMS afin de produire les *Directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA*.
48. La prévention a deux composantes principales: l'éducation et les mesures pratiques pour réduire le risque. L'OIT encourage un changement des comportements par le biais de ses programmes de prévention conçus pour des populations spécifiques et préconisant des messages et approches ciblés en fonction de celles-ci. L'OIT et Family Health

<sup>33</sup> ILO/AIDS: *HIV/AIDS and work in a globalizing world: Global estimates, impact and response – 2005* (BIT, Genève, 2006); *le VIH/SIDA dans le monde du travail: évaluation mondiale, répercussions et réponses – 2004* (BIT, Genève, 2005).

<sup>34</sup> Document GB.295/16/4.

International ont réalisé conjointement l'ouvrage intitulé *HIV/AIDS behaviour change communication: A tool kit for the workplace*, qui offre des orientations globales sur la conception, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de la communication en matière de changement comportemental. Les efforts de prévention sont amplifiés en même temps que ceux visant à faciliter l'accès aux soins et au traitement. Sur le lieu de travail, la prévention est intégrée dans les programmes de formation en cours et dans les structures existantes, notamment les comités pour la sécurité et la santé professionnelles et les conseils d'entreprise.

- 49.** Pour réduire la vulnérabilité aux conséquences du VIH/SIDA, l'OIT encourage le développement des compétences et la génération de revenus parmi les populations touchées, en particulier chez les femmes et les jeunes. Le module de formation *Démarrez votre entreprise* mis en œuvre en Zambie aide les travailleurs vivant avec le VIH à pourvoir à leurs besoins élémentaires et leur permet de participer à l'activité économique et à d'autres activités de développement. En Inde, l'OIT travaille avec le Réseau des personnes positives de New Delhi pour développer les compétences et fournir une documentation aux femmes séropositives dont les époux sont morts du SIDA. Les possibilités de travail doivent s'accompagner d'une protection sociale comprenant l'accès à la sécurité sociale, des prestations en cas de maladie et une garantie de ressources. Parmi les mécanismes novateurs expérimentés par l'OIT dans certains pays africains figure le versement de prestations sociales aux ménages pauvres.
- 50.** Quels sont notamment les défis persistants et les défis émergents? Les cinq dernières années ont permis de tirer des enseignements importants. Le fait d'utiliser les lieux de travail comme une passerelle de la prévention et de l'accès aux services de soins et de soutien aide à prolonger des vies et permet aux parents infectés de rester productifs et d'élever leurs enfants. Des activités très diverses de coopération technique ont été mises en œuvre dans plus de 40 pays, facilitant du même coup le lancement de programmes nationaux sur le lieu de travail dans nombre de pays parmi les plus touchés. La démarche consistant à combiner l'élaboration de politiques et le renforcement des capacités des mandants nationaux avec les initiatives des entreprises visant à éduquer, à modifier les comportements et à orienter vers des services médicaux s'est révélée efficace. Le dialogue social sur le VIH/SIDA a également contribué à faire reculer la tendance à la stigmatisation et à la discrimination. Il a également conféré à l'approche de l'OIT un avantage comparatif dans la mesure où les autres initiatives demeurent essentiellement axées sur des groupes cibles et des aspects médicaux limités. Les limites de la planification nationale dans le domaine du VIH/SIDA sont de nature à entraver les futurs efforts de l'OIT visant à intégrer des politiques et programmes conçus pour le lieu de travail. Même les programmes nationaux bien planifiés, intégrant désormais, progressivement et d'une manière plus efficace, les aspects du VIH/SIDA associés au lieu de travail, sont limités dans leur mise en œuvre, notamment par les éléments suivants: l'absence de ressources affectées spécialement à l'action tripartite de soutien, le manque de personnel qualifié possédant des compétences spécifiques sur les questions liées au monde du travail, l'imprévisibilité et la conditionnalité des financements, les lourdes procédures de décaissement et d'achat et les multiples systèmes de gestion, de suivi et d'évaluation pour répondre aux différents besoins de financement.

## Les travailleurs de l'économie informelle

51. En général, la sécurité sociale dans l'économie informelle peut commencer par des éléments de base tels que:
- l'accès aux soins de santé de base grâce à des systèmes nationaux pluralistes, comprenant des volets publics financés par l'impôt, une assurance sociale et privée et des composantes communautaires;
  - un système d'allocations familiales qui permette la scolarisation des enfants;
  - un système de programmes ciblés de prestations monétaires de base, c'est-à-dire une assistance sociale associée à des programmes de travaux publics et à des politiques similaires sur le marché du travail (par exemple, des programmes «travail contre rémunération»);
  - un système de pensions universelles de base «vieillesse, invalidité et survivants», destiné dans la pratique à soutenir des familles entières<sup>35</sup>.

Ainsi qu'indiqué plus haut, le programme STEP du BIT a élaboré toute une série de manuels sur la manière de constituer et gérer des systèmes de santé communautaires et sur la manière de les rattacher aux réseaux nationaux de financement de la santé.

52. Des preuves concluantes provenant de pays en développement tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, Maurice, la Namibie et le Népal attestent que les régimes de pensions de base et/ou d'allocations pour enfants sont un puissant moyen de combattre la pauvreté. Même dans les pays les plus pauvres d'Afrique, une enveloppe de prestations sociales comprenant des pensions de base pour les personnes âgées et les personnes handicapées et des allocations pour enfants (ces dernières pouvant être subordonnées à une condition de scolarisation) coûterait entre 1 et 2 pour cent du PIB, soit environ 5 à 10 pour cent du budget national<sup>36</sup>. La mise en place d'un système de sécurité sociale et d'autres formes de protection sociale peut même se faire en pleine période de pauvreté: cette question essentielle fait partie des priorités<sup>37</sup>. Le Service de financement, actuariat et statistiques du BIT peut mettre ses compétences techniques à la disposition des gouvernements qui souhaitent étudier la faisabilité financière et budgétaire de régimes universels de prestations de base. Il est en train d'élaborer un outil de base destiné à faciliter cette tâche aux gouvernements.

53. Les mesures de prévention en matière de sécurité et de santé dans l'économie informelle sont essentielles dans la lutte contre la pauvreté, car un traumatisme ou une santé déficiente est synonyme d'interruption de revenu, laquelle, si elle se répète plusieurs fois, peut avoir une incidence notable sur un ménage, qui soit accumulera suffisamment de ressources pour prospérer, soit devra se contenter de subsister, voire pire. Les méthodes employées pour améliorer les conditions de travail et d'emploi dans l'économie informelle peuvent porter leurs fruits si elles sont simples et pratiques et si elles répondent aux besoins ressentis par les travailleurs des familles concernées plutôt qu'aux besoins perçus par les experts. Le

<sup>35</sup> Département de la sécurité sociale du BIT, 2006: *Social security for all: Investing in global social and economic development: A consultation*, Issues in Social Protection, Discussion Paper No. 16 (Genève, BIT).

<sup>36</sup> HelpAge International: *Age and security: How social pensions can deliver effective aid to poor older people and their families* (Londres, 2004); et K. Pal et coll.: *op. cit.* (Genève, OIT, 2006).

<sup>37</sup> R. Beattie: «Une protection sociale pour tous, oui, mais comment l'assurer?», *Revue internationale du Travail* (vol. 139, n° 2), 2002, pp. 141-161; K. Pal et coll.: *op. cit.*

Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE) et l'Amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND) pour les familles agricoles de l'OIT sont en cours d'adaptation, d'expansion et d'amélioration, en collaboration avec d'autres programmes tels que le Programme de développement des entreprises (PDE), le Programme focal pour le renforcement du dialogue social, le Programme IPEC et le Programme des activités sectorielles. L'approche WIND, tout en étant fondée sur la méthodologie WISE, vise exclusivement à améliorer les conditions de travail et les conditions de vie en tant qu'aspects indissociables de la vie rurale, veillant à associer les villageois et les villageoises à la planification et à la mise en œuvre des améliorations et à cultiver des liens étroits entre vie rurale et développement communautaire. Le Kirghizistan en est un bon exemple.

**Kirghizistan: améliorer les conditions de travail et de vie  
des petits exploitants agricoles**

Le Kirghizistan est un pays de 5 millions d'habitants dont 244 000 petits exploitants agricoles, où l'agriculture représente 80 pour cent du PIB. Il existe une grande disparité sur le plan du revenu, de la santé et des conditions de travail entre la minorité d'exploitants agricoles qui connaissent la réussite sur de grandes coopératives et la majorité des paysans pratiquant une agriculture de subsistance. La plupart des paysans possèdent ou louent environ trois hectares de terre, ne disposent pas de machines agricoles et gagnent à peine de quoi faire vivre leurs familles.

Le programme Amélioration du travail dans le cadre du développement local (WIND) s'est rapidement développé dans l'ensemble du pays depuis 2004, l'accent étant mis principalement sur le dialogue social, l'entraide entre voisins et le développement autonome. Le programme a été adapté de telle sorte qu'il est désormais un produit entièrement kirghize. Simplement au cours des deux dernières années, plus de 460 séminaires de village ont été organisés dans les sept régions de la République, avec un très modeste soutien financier de l'OIT prélevé sur son budget ordinaire et avec son assistance technique tout aussi modeste: chaque séminaire coûte moins de 50 dollars E.-U.

Le syndicat Agrocomplex a été un chef de file dans le processus d'adaptation et d'adoption du programme WIND. Il a en outre été le principal organisateur des séminaires, en partenariat avec le système de l'inspection du travail et avec les autorités locales. Il a utilisé activement le programme pour constituer son cercle d'adhérents, et ce processus a conduit à la création de syndicats dans trois régions.

Une organisation nationale d'employeurs agricoles a été créée dans le cadre des initiatives de WIND. Cette organisation d'employeurs et le syndicat Agrocomplex ont contribué à ce que soit prise la décision d'organiser des commissions tripartites au niveau local de plusieurs régions, ce qui a entraîné la création d'organismes tripartites à des niveaux plus élevés.

L'expansion durable de ce programme a été fondée sur le soutien institutionnel de divers ministères du pays: autogestion et administration locale, agriculture et travail. Un programme national sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur agricole a été adopté sur une base tripartite. WIND est intégré dans le programme par pays pour un travail décent.

- 54.** Des questions telles que la réglementation des salaires, le temps de travail, la protection de la maternité et le souci de concilier vie professionnelle et vie de famille étaient traditionnellement perçues comme étant largement hors de propos dans le contexte de l'économie informelle. L'un des domaines d'action prioritaires consiste à démontrer ce qui peut être fait. Ainsi, pour éclairer la question de la détermination des salaires dans l'économie informelle, une étude a été réalisée au Afrique du Sud, au Brésil, en Inde et en Indonésie à partir d'enquêtes menées sur la main-d'œuvre et les ménages<sup>38</sup>. Ces résultats montrent que, dans certains cas, la promotion d'un salaire minimum peut, par la même occasion, contribuer à régler le problème de la pauvreté chez les travailleurs de l'économie formelle et informelle. L'institution d'un salaire minimum légal, dans les cas étudiés, semble avoir provoqué une augmentation des salaires dans l'économie informelle.

<sup>38</sup> C. Saget (2006): *Wage-fixing in the informal economy: Evidence from Brazil, India, Indonesia and South Africa*, Conditions of Work and Employment Series No. 16.

55. Les travaux se poursuivent sur la question de savoir comment améliorer avec la plus grande efficacité possible la vie des femmes et des hommes dans les micro et petites entreprises et dans l'économie informelle grâce à de meilleures conditions de travail et d'emploi<sup>39</sup>. La littérature a été analysée dans le but de déterminer quelles approches et quelles stratégies avaient été les plus aptes à toucher les populations vulnérables, à modifier les conditions de travail et d'emploi, à institutionnaliser le changement sur le plan des pratiques et des politiques et à inscrire ces changements dans la durée. Il convient pour cela de mieux comprendre de quelle manière des programmes visant à améliorer les conditions de travail peuvent contribuer à réduire la pauvreté, le risque financier et les facteurs de risque associés au travail dangereux des enfants. Pour amplifier les effets de cette démarche, il convient que les efforts entrepris au niveau du lieu de travail s'accompagnent de modifications dans les cadres réglementaires et directeurs, que ce soit pour favoriser le développement des PME ou de l'économie informelle ou pour améliorer les conditions de travail et d'emploi. Ces modifications devraient viser non seulement à améliorer les conditions de travail dans l'économie informelle, mais aussi, et c'est encore plus important, à faciliter le passage à la formalité. Mais la nature des changements requis et leurs effets sur la protection de la main-d'œuvre ne sont pas encore bien compris.
56. Dans les pays les plus durement touchés par le VIH/SIDA, une grande partie de la population économiquement active travaille dans l'économie informelle. L'économie informelle et le secteur des transports de 11 pays africains se sont fixé pour objectif la prévention du VIH/SIDA, notamment par le biais de l'éducation par des pairs, et intègrent la riposte au VIH/SIDA dans le cadre de vastes interventions pour le développement<sup>40</sup>. Il convient d'intensifier les efforts pour assurer la sécurité de revenu et les prestations en cas de maladie dans l'économie formelle de manière à prévenir ou minimiser la «tendance» des personnes séropositives à passer dans l'économie informelle, venant ainsi grossir les rangs des personnes désespérément pauvres.

## **E. Protection sociale: importance d'une stratégie globale**

57. L'objectif stratégique du programme de protection sociale est d'«accroître l'étendue et l'efficacité de la protection sociale pour tous». La protection sociale est un objectif en soi. Toute société décente devrait assurer à ses membres un niveau minimum de protection sociale et les soulager ainsi de leurs préoccupations matérielles les plus importantes. La plupart des sociétés ont les moyens nécessaires pour cela. Mais la protection sociale, surtout dans le cadre du travail décent, joue aussi un rôle important dans la réalisation d'autres objectifs tels que l'emploi, la réduction de la pauvreté et le travail décent en rapport avec l'économie informelle, et contribue à leur réalisation. Toutes ces dimensions doivent être traitées car elles interagissent et modèrent la faisabilité et la durabilité des améliorations. Cette approche permet de tenir compte de manière explicite et dans sa globalité de la réalité que vivent les travailleurs et leurs familles dans leur vie quotidienne au moment où des mesures sont prises pour améliorer leur bien-être dans le cadre des PPTD.

<sup>39</sup> R. Rinehart: *Designing programmes to improve working and employment conditions in the informal economy: A literature review*, Conditions of Work and Employment Series No. 10, 2004.

<sup>40</sup> ILO/AIDS: *Un outil au service de la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail* (Genève, 2004), pp. 18 et 19.



## La protection sociale, un but en soi

58. Les différentes composantes de la protection sociale sont reliées les unes aux autres de multiples manières. Les salaires influent sur la durée du travail et sur d'autres conditions de travail, sur la sécurité et la santé des travailleurs et sur l'accès à des soins de santé de qualité, et ils sont influencés à leur tour par ces différents éléments. Les heures supplémentaires, par exemple, ne peuvent pas être dissociées des salaires. Au Viet Nam, lorsqu'on demande aux travailleurs s'ils veulent faire moins d'heures de travail (quarante heures), la plupart répondent qu'ils ne sont pas intéressés parce qu'ils travaillent à la pièce et qu'avec une durée du travail réduite ils ne gagneraient pas assez d'argent pour vivre et faire vivre leurs familles<sup>41</sup>. La durée du travail et l'aménagement du temps de travail influent sur la santé et la sécurité, et sur la possibilité de concilier le travail et les responsabilités familiales<sup>42</sup>. Lorsque la législation prévoit des mesures de sécurité sociale, les travailleurs et leurs familles peuvent échapper à la pauvreté en cas de maladie, d'invalidité ou de chômage ou quand un travailleur devient vieux. Les systèmes d'assurance accidents des salariés et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles sont étroitement liés car les données provenant des assurances fournissent des informations essentielles pour la prévention, ce qui permet de réduire les paiements d'assurance. Il est donc important, lorsqu'on met au point des mesures de protection sociale dans le cadre des PPTD, d'avoir une vision globale des choses, car beaucoup de problèmes sont causés non pas par un facteur unique opérant dans une chaîne de causalité simple, mais par plusieurs effets cumulatifs qui impliquent des séquences d'événements.
59. Le BIT privilégie l'approche du cycle de vie, qui tient compte des périodes où les individus ont des besoins particuliers de protection sociale. C'est ainsi qu'une travailleuse enceinte aura besoin d'une protection de maternité pour vivre sa maternité sans problème et d'un substitut du revenu pendant son congé de maternité. Les parents ayant des enfants en bas âge ont besoin de mesures qui leur permettent de concilier leur travail et leurs responsabilités familiales. A l'âge de la vieillesse, les travailleurs devraient avoir une sécurité du revenu et des prestations de santé. Cette approche du cycle de vie reconnaît par ailleurs l'existence de liens entre ce qui survient à une période donnée et la suite. En outre, avec la flexibilisation de la vie professionnelle, les travailleurs auront probablement différents types de statut et alterneront les périodes de travail et les périodes de non-travail. Une personne peut, selon le moment et pour différentes raisons, travailler à plein temps ou dans le cadre d'un contrat permanent, être en congé de longue durée, travailler à temps partiel, ou en tant que travailleur temporaire, ou qu'indépendant, ou encore entrer et sortir en permanence de l'économie informelle. La protection sociale devrait leur permettre de gérer ces transitions. Les conditions de travail, y compris les mesures de sécurité et de santé au travail, devraient également être adaptées aux besoins et aux capacités des travailleurs à chaque phase du cycle de vie professionnelle.

## La protection sociale, un instrument de réalisation d'autres objectifs

60. La protection sociale, un but en soi, est également un moyen de réalisation de certains objectifs tels que l'emploi, la productivité et la réduction de la pauvreté, et de certains autres objectifs du Millénaire pour le développement, et elle contribue à leur réalisation. Cela renvoie à l'objectif de l'OIT qui vise à promouvoir des emplois de qualité. Plusieurs

<sup>41</sup> BIT: *Equality, labour and social protection for men and women in the formal and informal economy in Viet Nam: Issues for advocacy and policy development* (BIT, Hanoi, 2003)

<sup>42</sup> A. Spurgeon: *Working time: Its impact on safety and health* (BIT, Genève, 2003); C. Hein: *Reconciling work and family: Practical ideas from global experience* (BIT, Genève, 2005).

dimensions de la protection sociale, comme les salaires et d'autres conditions de travail, la sécurité, l'accès aux soins de santé et aux prestations de sécurité sociale, ont un rapport avec la qualité de l'emploi. L'absence de protection sociale peut en effet entraîner une vulnérabilité socio-économique, des conflits et des troubles qui découragent tout investissement et toute création d'emplois. Par ailleurs, lorsqu'un travailleur ne bénéficie d'aucune protection sociale, il aura tendance à opter pour des stratégies moins risquées, même si elles rapportent moins, ce qui peut nuire à la productivité et à la création d'emplois.

### **Protection sociale, emploi et productivité**

- 61.** L'Agenda global pour l'emploi reconnaît l'existence de synergies entre la protection sociale et l'emploi. La sécurité et la santé au travail et la sécurité sociale font partie des dix éléments clés<sup>43</sup>. Cette interconnexion est également mise en évidence par d'autres éléments clés. Par exemple, le changement technologique pouvant engendrer de graves perturbations sur les marchés du travail, les mécanismes de protection sociale prennent de plus en plus d'importance (élément clé n° 2). Quant à la sécurité et à la santé sur le lieu de travail et à la lutte contre le VIH/SIDA, elles peuvent contribuer à un développement durable (élément clé n° 3). Au moment de l'élaboration des politiques macroéconomiques, il faut penser à prévoir des mesures de protection sociale et d'activation du marché du travail afin de réduire le plus possible la volatilité de la demande de main-d'œuvre et en atténuer les effets sociaux négatifs (élément clé n° 4). Si l'on veut favoriser l'esprit d'entreprise, on doit, pour promouvoir la qualité de l'emploi, lutter contre la discrimination sur le lieu de travail, notamment à l'égard des personnes affectées par le VIH/SIDA et des minorités, et préparer le terrain, en créant un cadre réglementaire solide, par exemple. Ce type de mesures peut être appliqué même dans les petites entreprises. Il faudra réduire la responsabilité qui pèse sur le chef d'entreprise, tout en assurant une protection suffisante aux travailleurs. En libérant les micro-entreprises de l'obligation de respecter les dispositions légales en matière de travail et la réglementation en matière de sécurité, on risque de créer «un piège de croissance» (élément clé n° 5). La discrimination, y compris à l'égard des travailleurs migrants, crée des obstacles à l'éducation et à la formation, alors que des mesures appropriées venant du côté de la demande, y compris en matière de migrations, permettent d'avoir une main-d'œuvre plus facilement employable (élément clé n° 6). Il y a un lien entre les politiques actives du marché du travail et le salaire minimum, les politiques salariales, le vieillissement et la retraite, la sécurité du revenu et les transferts sociaux (élément clé n° 7). Dans beaucoup de pays, la pauvreté a pour cause l'incapacité de beaucoup d'emplois d'assurer un niveau de revenus et de vie décent. La protection pour les cas de maladie et d'incapacité et pour la vieillesse devrait compléter les stratégies de création d'emplois et de lutte contre la pauvreté, et les filets de sécurité sont essentiels, surtout dans les situations de crise. Les politiques fiscales et le salaire minimum permettent de renforcer les mesures qui visent à augmenter la croissance et la productivité (élément clé n° 10).
- 62.** Quand on néglige la protection sociale on doit le payer cher. Le document «Sécurité et santé au travail: synergies entre sécurité et productivité», qui traite de l'élément clé n° 9 de l'Agenda global pour l'emploi, met bien en évidence les impacts directs et indirects des accidents du travail et des maladies professionnelles, et montre que les mesures préventives sont souvent peu coûteuses, comparées aux risques qu'elles permettent d'éviter<sup>44</sup>. Quand les conditions de travail sont bonnes, on coopère davantage pour

<sup>43</sup> Documents GB.294/ESP/4 et GB.295/ESP/3.

<sup>44</sup> Document GB.295/ESP/3. Voir également P. Dorman: «The economics of safety, health and well-being at work: An overview» (Genève, BIT, 2000).

améliorer l'efficacité de la production et pour s'adapter aux nouvelles technologies et à de nouvelles stratégies de gestion. Lorsque le temps de travail laisse de la place pour le repos, les loisirs et des aménagements, en particulier en fonction de la vie personnelle de chaque travailleur, on a plus de chances de réduire l'absentéisme et le taux de rotation du personnel, et d'améliorer le moral du personnel et sa productivité<sup>45</sup>. Même dans les petites entreprises, une amélioration de la sécurité et des conditions de travail peut entraîner une amélioration de la qualité des produits et de la productivité<sup>46</sup>. Ainsi qu'il est indiqué dans le document sur «la protection sociale en tant que facteur productif», selon une analyse statistique des pays de l'OCDE, il existe une corrélation positive entre les dépenses sociales par tête d'habitant et la productivité du travail dans le PIB par heure de travail, ce qui prouve qu'il n'y a aucune incompatibilité entre une économie compétitive et des transferts sociaux décentes<sup>47</sup>. Des mesures constructives de prévention du VIH/SIDA sur le lieu de travail peuvent améliorer les relations de travail et donner une productivité ininterrompue<sup>48</sup>. La non-discrimination et l'intégration permettent d'augmenter l'efficacité économique en évitant le gaspillage des compétences qu'entraînerait l'exclusion des migrants et des travailleurs affectés par le VIH/SIDA du marché du travail.

### **Protection sociale et lutte contre la pauvreté**

- 63.** La protection sociale aide à réduire la vulnérabilité des pauvres et des exclus en leur permettant d'avoir leur chance, et elle leur permet de prendre leur vie en main en les protégeant de la discrimination. Non seulement elle aide les individus à s'affranchir de la pauvreté, mais elle leur permet d'y échapper en leur offrant une protection. La protection sociale vise à assurer aux pauvres un minimum de bien-être et à leur permettre de vivre dignement, mais elle ne doit pas être considérée comme un simple facteur résiduel du bien-être des plus pauvres. C'est au contraire une composante importante, au niveau sociétal, de la promotion de la justice sociale, du dynamisme économique, de la cohésion sociale et de la créativité.
- 64.** On reconnaît de plus en plus, un peu partout, l'importance du rôle que joue la sécurité sociale en tant qu'investissement dans la lutte contre la pauvreté et, ce faisant, en tant qu'appui à un nouveau paradigme de développement de la sécurité sociale reposant sur un ensemble de prestations universelles de base. Le secteur est en train d'étudier la faisabilité financière et gestionnelle de la mise en place de systèmes de prestations universelles et de transferts d'argent conditionnels. Dans le même temps, il cherche des moyens d'optimiser le fonctionnement des systèmes de santé communautaires intégrés dans des systèmes nationaux d'assurance santé et de prestations de base.
- 65.** Le chômage est bien sûr l'une des principales causes de la pauvreté, mais les travailleurs (et en particulier les pères ou les mères qui élèvent seuls leurs enfants) qui sont amenés à accepter un emploi mal rémunéré, peu qualifié et précaire par des réductions des dépenses sociales ou des mesures de sortie rapide de l'aide sociale sont des travailleurs vulnérables et qui sont souvent contraints de faire de longues journées de travail ou de travailler les

<sup>45</sup> J.-Y. Boulin et coll. (eds.): *Decent working time: New trends, new issues*, op. cit.

<sup>46</sup> Comme le montre le Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (WISE).

<sup>47</sup> Document GB.294/ESP/4.

<sup>48</sup> Organisation internationale des employeurs et ONUSIDA: *Manuel des employeurs sur le VIH/SIDA: Guide pour l'action* (Genève, 2002); OIE/CISL: Déclaration commune pour lutter contre le VIH/SIDA, Genève, mai 2003.

week-ends pour pouvoir bénéficier de l'aide sociale<sup>49</sup>. Il faut donc absolument des mesures de protection sociale et des politiques sociales pour réduire le nombre des emplois de qualité médiocre, la refonte des systèmes de travail, offrir plus de possibilités d'apprentissage et des prestations reposant sur des taux de remplacement décents, des politiques familiales actives, l'égalité entre hommes et femmes et l'accès à une large gamme de services sociaux.

66. L'expérience des pays européens et de l'OCDE montre que les transferts sociaux permettent effectivement de réduire la pauvreté et l'insécurité sociale et qu'il existe une forte corrélation entre l'importance et le niveau de ces transferts et l'importance de l'effet de réduction de la pauvreté<sup>50</sup>. Plus les dépenses sociales (autres que les dépenses de santé) consacrées à la population en âge de travailler sont élevées et plus les taux de pauvreté relatifs de cette population sont bas.
67. Le salaire minimum joue un rôle important dans la lutte contre la pauvreté<sup>51</sup>. Il entraîne souvent une augmentation du salaire des travailleurs qui occupent le bas de l'échelle salariale. En outre, certaines prestations, comme les pensions de retraite et les prestations versées aux handicapés, sont indexées sur le niveau et les variations du salaire minimum. Certaines études menées en Argentine, au Brésil, au Mexique et en Uruguay<sup>52</sup> montrent que le salaire minimum dans l'économie structurée provoque une augmentation des salaires de l'économie informelle.
68. Les programmes de protection sociale répondent directement à plusieurs des OMD. Lorsque, grâce à ces programmes, les revenus permettent de faire face à la maladie, à l'incapacité de travail, à la vieillesse et au décès, et d'accéder à des soins de santé, la sécurité sociale contribue à la réalisation de l'OMD 1, qui vise à réduire l'extrême pauvreté et la faim. Les mesures de protection sociale, d'accès aux prestations de sécurité sociale et d'accès des travailleuses à des services complets de prévention du VIH/SIDA contribuent directement à la réalisation de l'OMD 5, qui vise à améliorer la santé maternelle. Le programme de lutte contre le SIDA sur le lieu de travail du BIT répond à l'OMD 6, qui vise à combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies. Les mesures et instruments de sécurité et de santé au travail qui concernent la sécurité chimique, la prévention des risques majeurs et l'amélioration de l'environnement professionnel (pollution atmosphérique, bruit et vibrations) contribuent directement à la réalisation de l'OMD 7, qui vise à assurer un environnement durable.

## **F. Conclusions: intégration de la protection sociale dans les programmes de promotion du travail décent par pays et les stratégies nationales de développement**

69. La protection sociale vise à protéger les gens contre l'insécurité sociale, la pauvreté, l'exclusion et la discrimination, les mauvaises conditions de travail et les risques pour la

<sup>49</sup> R. Schneider: «Des emplois de qualité», dans l'*Observateur OCDE*, n° 245, mai 2005.

<sup>50</sup> M. Förster et M.M. d'Ercole: *Distribution des revenus et de la pauvreté dans les pays membres de l'OCDE dans la seconde moitié des années 1990*, documents de l'OCDE sur les questions sociales, d'emploi et de migrations, n° 22, 2005.

<sup>51</sup> Document GB.291/ESP/5.

<sup>52</sup> Idem.

santé. C'est aussi un investissement dans le développement économique et social. La réduction de la pauvreté et les objectifs du Millénaire pour le développement ne seront pas atteints sans progrès décisifs dans le domaine de la protection sociale en tant que partie intégrante du processus de développement durable.

70. Inscrire la protection sociale dans le cadre du travail décent souligne la nécessité d'envisager l'action politique non pas de façon isolée, mais dans le contexte plus large du développement. Cette démarche offre une passerelle renforcée et à plusieurs voies entre les dimensions de la protection sociale et l'Agenda du travail décent en tant que cadre pour l'action en faveur du développement<sup>53</sup>. L'objectif premier du BIT en ce qui concerne les PPTD est d'aider les mandants à déterminer leurs priorités et d'offrir des conseils pour l'élaboration des politiques et une assistance technique s'il y a lieu. L'approche stratégique exposée dans le présent document cherche à montrer que le BIT dispose d'une démarche et d'outils spécifiques qui peuvent contribuer à la réalisation des objectifs en matière de travail décent.
71. Les principes, politiques et pratiques énumérés dans le tableau témoignent de la difficulté mais aussi des possibilités qui existent d'élargir la protection sociale et d'améliorer son efficacité. Ils peuvent fournir des aperçus sur les synergies et combinaisons possibles de domaines d'intervention pour l'élaboration des composantes de la protection sociale dans les PPTD.
72. Le premier défi – et le plus important – à relever pour parvenir à améliorer durablement et sur une grande échelle la protection sociale est de susciter la volonté politique et l'engagement nécessaires. Il ne fait aucun doute que les questions de sécurité sociale, de conditions de travail et d'emploi – sécurité et santé au travail, durée du travail, salaires, statuts des travailleurs migrants, programme de l'OIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail – sont largement considérées comme des questions prioritaires tant pour les travailleurs que pour les employeurs presque partout dans le monde. Elles sont également un élément important des stratégies gouvernementales concernant l'emploi, la compétitivité et d'autres questions clés telles que l'égalité entre hommes et femmes. Cependant, les gouvernements – et les partenaires sociaux – ont des difficultés à mobiliser des ressources financières suffisantes pour traiter ces questions ou assurer leur intégration dans la planification nationale, comme il ressort des DSRP et des PPTD. Mieux comprendre les raisons de ces difficultés permettrait au BIT de mieux cibler ses travaux en vue de répondre aux besoins des mandants: orientations dans le domaine normatif, statistiques internationales comparatives, questions théoriques et analyses comparatives, conception d'outils pour l'action sur le lieu de travail, autres domaines d'assistance. Cela permettrait aussi d'assurer plus facilement la disponibilité de spécialistes dans les domaines pertinents d'expertise du BIT là où nécessaire sur le terrain.

Genève, le 11 octobre 2006.

*Document soumis pour discussion et orientation.*

<sup>53</sup> A. Saith: «Social protection, decent work and development», D. Ghai (directeur de publication): *Decent work: Objectives and strategies* (Institut international d'études sociales, Genève, 2006), pp. 127-172.



## Annexe

### Protection sociale et travail décent pour tous: liste détaillée des objectifs, des secteurs d'action et des instruments

Objectifs et principes	Secteurs d'action	Instruments
<p><b>Améliorer la sécurité sociale</b></p> <p>Etablir des systèmes de sécurité sociale qui garantissent aux personnes un revenu minimum lorsqu'elles ne sont pas à même de travailler, leur assurent un accès aux soins de santé et favorisent le bien-être et l'éducation de leurs enfants</p>	<p>Dans le cadre de la Campagne mondiale sur la sécurité sociale et la couverture pour tous, améliorer la gouvernance des régimes de sécurité sociale:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Garantie de revenu en cas de chômage, d'invalidité, de lésions professionnelles, de maternité, de vieillesse ou du décès de l'un des principaux soutiens de famille</li> <li>- Assurance ou autres mécanismes garantissant l'accès aux soins de santé</li> <li>- Systèmes d'allocations familiales pour prévenir la pauvreté des familles et faciliter l'accès à l'éducation</li> </ul>	<p><b>Conseils en matière de politiques et services consultatifs techniques concernant:</b></p> <p>Des politiques intégrées en matière de sécurité sociale (financement, gouvernance en vue d'améliorer la qualité, caractère économiquement abordable, prestations)</p> <p>Des stratégies et techniques pour lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP) (voir ci-dessous «Combattre l'exclusion sociale et la pauvreté»)</p> <p>La conception de programmes de sécurité du revenu autres que les pensions (enveloppes de prestations)</p> <p>L'évaluation et la réforme des régimes de pensions</p> <p>La conception de systèmes de santé (couverture, types de prestations, liens avec le microfinancement et les institutions communautaires)</p> <p><b>Services de formation:</b></p> <p>Enseignement à distance, à l'université, au Centre de Turin et dans le cadre de projets pour les fonctionnaires qui s'occupent de la sécurité sociale</p> <p><b>Information et analyse:</b></p> <p>Base de données sur la sécurité sociale permettant de déterminer les besoins en transferts sociaux, la performance et le coût des systèmes existants</p> <p>Modèles de simulation et de projection (permettant une analyse à moyen et à long terme des options de dépenses et de financement, y compris les impacts de la répartition et l'évolution démographique)</p>

Objectifs et principes	Secteurs d'action	Instruments
<p><b>Promouvoir des conditions de travail décentes</b></p> <p>Veiller à ce que les conditions de travail et d'emploi soient sûres et saines, respectent la dignité des travailleurs et promeuvent leur bien-être et leurs possibilités d'épanouissement personnel</p>	<p>Lois et programmes pour assurer la sécurité et la santé au travail, la prévention et/ou la protection à l'égard des travaux dangereux, et le développement d'une culture de la sécurité</p> <p>Salaires (protection des salaires, salaires minima, égalité de rémunération pour un travail de même valeur, promotion de systèmes de rémunération efficaces et équitables)</p> <p>Temps de travail (prévention des excès en matière de durée du travail, aménagement du temps de travail, congés payés, etc.)</p> <p>Dignité au travail (prévention de la violence et du harcèlement, promotion d'une meilleure organisation du travail)</p> <p>Protection de la maternité et réconciliation des responsabilités professionnelles et familiales (amélioration des congés et indemnités, protection de la santé génésique, services aux familles, protection contre la discrimination fondée sur le rôle dans la procréation et les responsabilités familiales)</p> <p>Renforcement des systèmes nationaux d'inspection du travail dans le cadre d'une administration du travail efficace</p>	<p><b>Conseils en matière de politiques et services consultatifs techniques, y compris recueils de directives pratiques, portant sur:</b></p> <p>Les principes directeurs en matière de sécurité et de santé au travail</p> <p>Les principes directeurs concernant les systèmes de gestion de la sécurité et de la santé au travail</p> <p>L'enregistrement et la déclaration des accidents du travail et des maladies professionnelles</p> <p>La sécurité dans l'utilisation des produits chimiques, de l'amiante, et lors du démantèlement des navires</p> <p>Les principes techniques et éthiques de la surveillance de la santé des travailleurs</p> <p>La prise en charge des questions d'alcoolisme et de toxicomanie sur le lieu de travail</p> <p>L'évaluation des conditions de travail et d'emploi, et la planification d'une action visant à les améliorer</p> <p>La prévention de la violence et du harcèlement sur le lieu de travail et les mesures pour y remédier</p> <p>La garantie d'une maternité sûre au travail et la réconciliation des responsabilités professionnelles et familiales</p> <p>La réglementation du temps de travail et les pratiques sur le lieu de travail</p> <p>La fixation des salaires minima</p> <p>Les négociations salariales, les politiques de rémunération et les audits de l'inspection du travail</p> <p><b>Services et enveloppes de formation:</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Traiter des problèmes psychosociaux au travail (SOLVE)</li> <li>- Conditions de travail et d'emploi, relations travailleurs-employeurs, qualité et compétitivité (lieux de travail décentes et productifs)</li> </ul>



Objectifs et principes	Secteurs d'action	Instruments
		<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="1451 276 2022 387">– Questions essentielles en matière d'égalité pour les organisations d'employeurs – modules concernant les responsabilités professionnelles et familiales, la protection de la maternité et le harcèlement sexuel</li> <li data-bbox="1451 395 2022 451">– Système intégré de formation à l'inspection du travail (ILITS)</li> </ul> <p data-bbox="1451 512 1682 539"><b>Information et analyse:</b></p> <p data-bbox="1451 555 2022 667">Centre international d'informations de sécurité et de santé au travail (CIS) – grande base de données contenant des lois, des règlements, des codes et des publications nationaux et régionaux</p> <p data-bbox="1451 683 2022 794">Bases de données en ligne sur la protection de la maternité, les salaires minima et le temps de travail, contenant des informations détaillées et à jour sur la législation de plus de 100 pays</p> <p data-bbox="1451 810 2022 898">Fiches sur le temps de travail, les responsabilités professionnelles et familiales, la protection de la maternité et les salaires minima</p> <p data-bbox="1451 914 2022 970">Etudes sur la conciliation des responsabilités professionnelles et familiales dans les pays en développement</p>

### Protéger les groupes vulnérables

Mettre au point des mesures appropriées de protection sociale et de promotion de l'emploi à l'intention des groupes vulnérables et défavorisés:

- Travailleurs migrants

Action au niveau national et coopération au niveau international pour l'élaboration de politiques de l'emploi visant les travailleurs migrants et de mesures garantissant la non-discrimination, la protection et l'intégration de ces travailleurs, ainsi que pour la promotion de politiques et d'institutions pour la gestion des migrations de main-d'œuvre

Projet de cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre – principes et lignes directrices non contraignants pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits

Objectifs et principes	Secteurs d'action	Instruments
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travailleurs touchés par le VIH/SIDA</li> </ul>	<p>Développement et promotion de politiques et programmes concernant le VIH/SIDA sur le lieu de travail, développement et renforcement des politiques de non-discrimination à l'égard des travailleurs affectés par le VIH/SIDA, amélioration de l'accès à la prévention, à la protection, au traitement et aux soins, et soutien aux travailleurs victimes du VIH/SIDA ainsi qu'à leurs familles</p>	<p><b>Conseils en matière de politiques et services consultatifs techniques:</b></p> <p><i>Manuel pour l'établissement de politiques de migration de main-d'œuvre efficaces dans les pays d'origine et de destination</i> (réalisé conjointement par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale des migrations (OIM)</p> <p><i>L'égalité dans la diversité</i> – Manuel à l'intention des praticiens concernant la discrimination et l'intégration</p> <p>Module sur les migrations de main-d'œuvre, qui sera inclus dans les enquêtes auprès des ménages</p> <p>Guide pratique sur la protection des travailleuses migrantes, notamment les travailleuses domestiques, base de données sur les profils de pratiques exemplaires</p> <p><b>Information et analyse:</b></p> <p>Base de données mondiale en ligne sur les migrations couvrant 86 pays – tendances actuelles des migrations de main-d'œuvre</p> <p>Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail – principes pour l'élaboration de politiques, directives pour les programmes aux niveaux communautaire, national et de l'entreprise</p> <p><b>Conseils en matière de politiques et services de formation:</b></p> <p><i>Mise en œuvre du Recueil de directives pratiques du BIT: Manuel d'éducation et de formation pour un changement d'attitude sur le lieu de travail</i></p>

Objectifs et principes	Secteurs d'action	Instruments
Lutter contre l'exclusion sociale et la pauvreté et garantir une protection sociale à tous par l'extension progressive du champ d'application des politiques, des programmes et des réglementations aux travailleurs et aux entreprises de l'économie informelle	Développement des politiques et programmes de protection sociale qui promeuvent l'intégration des entreprises et des travailleurs du secteur informel dans les systèmes de gouvernance nationaux et locaux, en accordant une attention particulière à la réduction de la pauvreté	<p>Politique axée sur le lieu de travail concernant la mise en œuvre du Recueil de directives pratiques, y compris des manuels à l'intention des employeurs, des syndicats, des juges et des magistrats du travail et des inspecteurs du travail; secteur de l'éducation et des transports; petites et micro-entreprises</p> <p>Directives conjointes OIT/OMS sur les services de santé et le VIH/SIDA: elles couvrent les bonnes méthodes de gestion, y compris la prévention des risques professionnels et la garantie du bien-être des travailleurs sanitaires</p> <p>Action sur le lieu de travail en matière de VIH/SIDA: comment avoir accès à des fonds au niveau national</p> <p>Sauver des vies, protéger les emplois: programme international d'éducation sur le VIH/SIDA sur les lieux de travail – partager les leçons apprises</p> <p><b>Information et analyse:</b></p> <p>Le VIH/SIDA dans le monde du travail: évaluation mondiale, répercussions et réponses</p> <p>Base de données concernant les législations</p> <p><b>Conseils en matière de politiques et services consultatifs techniques:</b></p> <p>Stratégies et techniques contre l'exclusion sociale et la pauvreté (STEP) visant à étendre la couverture de la sécurité sociale par le biais de programmes communautaires dans l'économie rurale et informelle</p> <p>Salaires minima et économie informelle</p> <p>Equilibre entre responsabilités professionnelles et familiales et protection de la maternité dans l'économie informelle</p>

Objectifs et principes	Secteurs d'action	Instruments
		<p><b>Services et enveloppes de formation:</b></p> <p>WISE (Programme sur les améliorations du travail dans les petites entreprises) – amélioration des conditions de travail et de la productivité, et programmes connexes à l'intention des travailleurs à domicile et d'autres groupes de l'économie informelle</p> <p>WIND (Amélioration du travail dans le cadre du développement local) – amélioration des conditions de vie et de travail des petits agriculteurs</p> <p><b>Information et analyse:</b></p> <p>Analyse des législations concernant le service domestique</p>
Stratégies générales	Politiques	Méthodes
<p>Promouvoir la ratification et l'application des normes internationales du travail en général et de celles qui portent sur la protection sociale en particulier</p>	<p>Sensibilisation, conseils techniques et supervision pour aider les Etats Membres à garantir que les normes sont pleinement reflétées dans la législation et la pratique nationales</p>	<p>La référence aux normes internationales du travail pertinentes est intégrée dans les travaux de l'OIT sur tous les aspects de la protection sociale. Enquêtes générales périodiques</p>
<p>Utiliser pleinement les mécanismes de dialogue social lors du développement et de l'application des réglementations politiques et programmes de protection sociale ainsi que la négociation collective et les accords dans des domaines qui ne sont pas couverts par la législation</p>	<p>Soutien aux mandants tripartites de l'OIT pour qu'ils bénéficient pleinement des arrangements de gouvernance favorisant l'élaboration de politiques de protection sociale efficaces, correspondant aux ressources et aux priorités de chaque pays</p>	<p>L'OIT soutient les partenaires sociaux et les gouvernements dans le cadre du développement de mécanismes de gouvernance appropriés, y compris des conseils tripartites, et elle soutient le renforcement des capacités des mandants ainsi que la mise au point d'arrangements de protection sociale au niveau de l'entreprise, du secteur ou du pays par les voies de la négociation collective et la conclusion d'accords</p>
<p>Promouvoir l'égalité entre hommes et femmes</p>	<p>Intégrer les aspects de l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les dimensions des politiques de protection sociale de l'OIT</p>	<p>La référence aux normes internationales du travail pertinentes et aux directives pratiques exemplaires est intégrée dans les travaux de l'OIT sur tous les aspects de la protection sociale</p>

